



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

LOGTRANS

5 novembre 2025

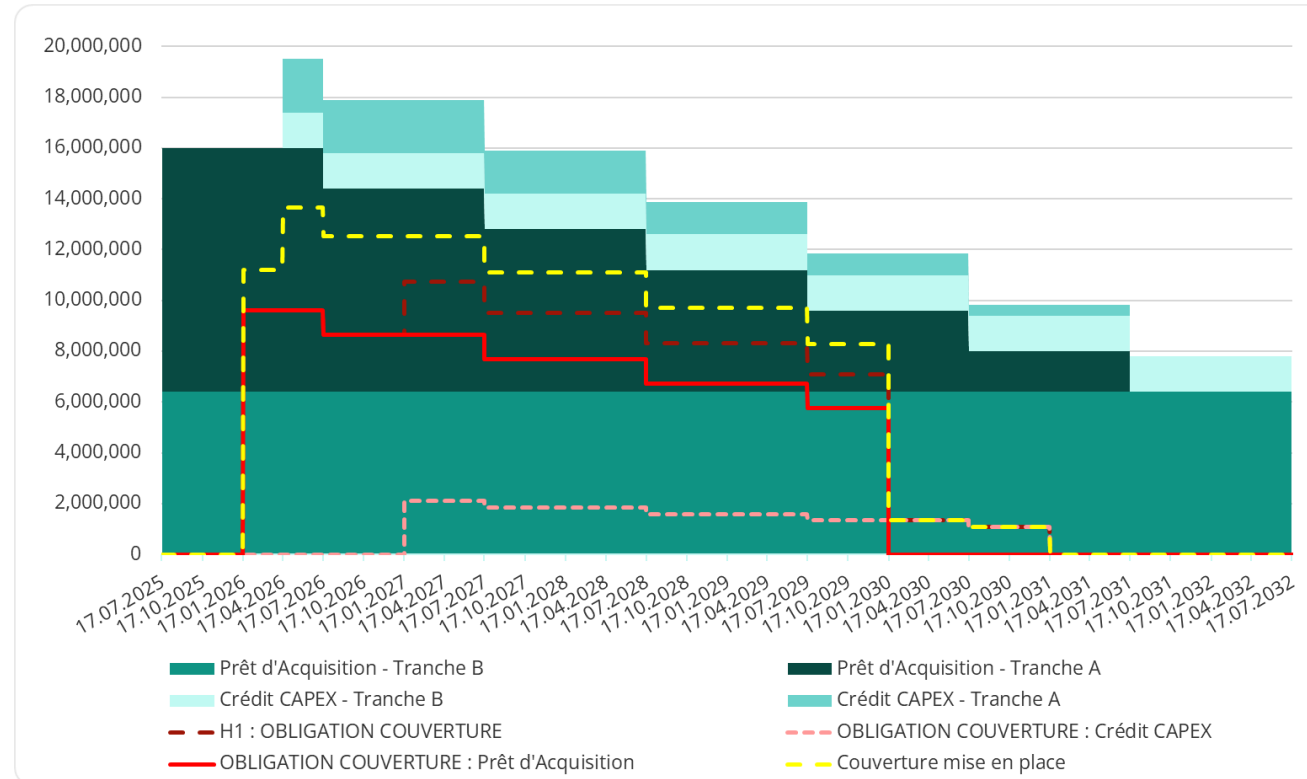


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

EXECUTIVE NOTE LOGTRANS



- **Stratégie de couverture mise en place** : H5 - Cap 2,50% : 70% (janv-26 à janv-30) puis oblig. Capex (janv-30 à janv-31).
- **Banque de couverture** : Société Générale
- **Prime lissée de la couverture** : 0.2140%
- **Equivalent en € de la prime lissée** : 97'387€
- **Honoraires Kerius Finance** : 14'000€
- **Economies réalisées** : 84'013€

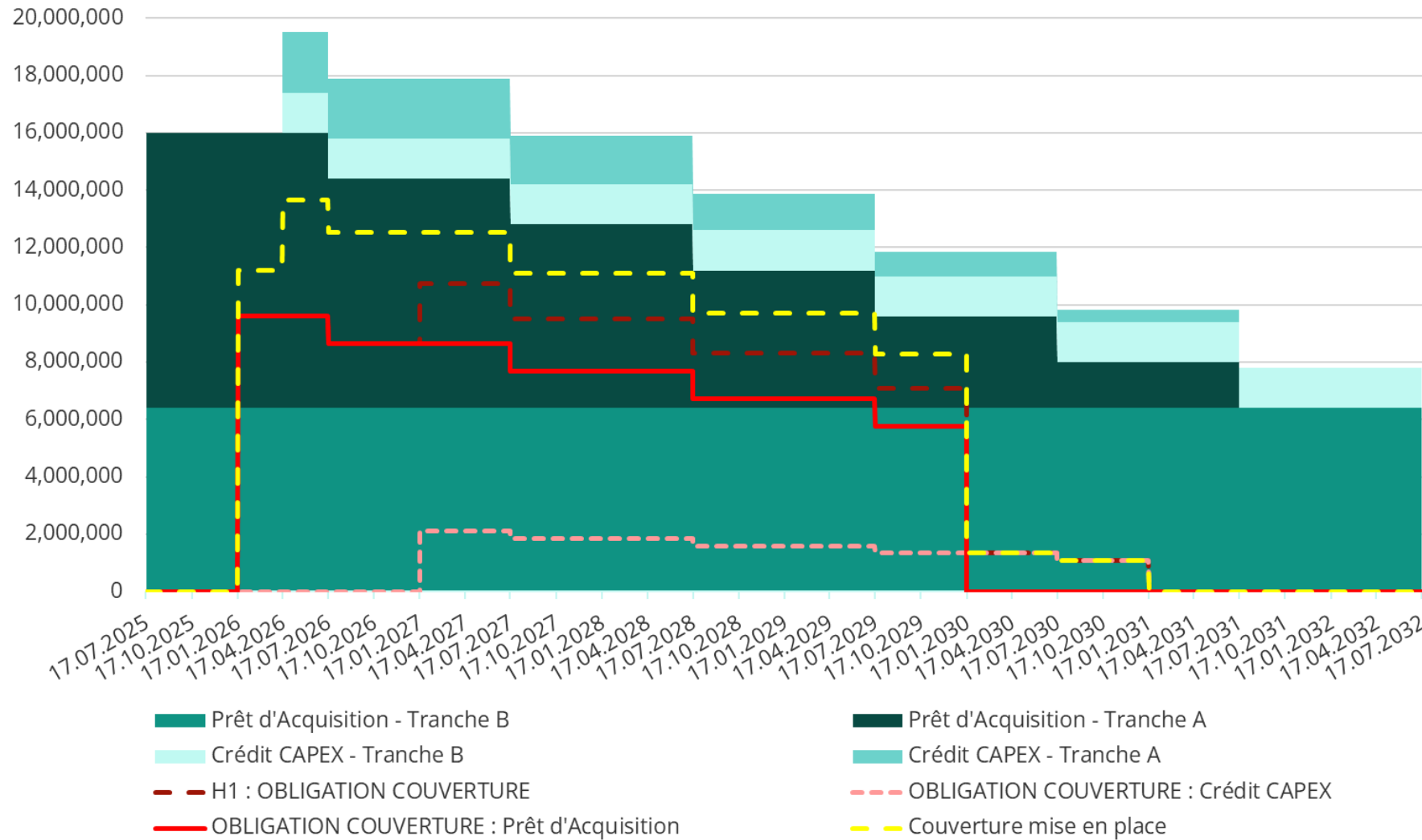


Les différents rapports produits pendant la mission ainsi que les rapports de valorisation sont disponibles à la demande.

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 5 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 2,50% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.

Cartographie après nouvelle couverture



Couverture traitée :
Achat Cap 2,50% à 5 ans.

Répartition bancaire :
Société Générale 100%.

Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : ABM AMRO Bank, ARKEA, CIC Lyonnaise de Banque, Société Générale.

Prêt d'Acquisition de €16'000'000, tiré le 17/07/2025, composé d'une :

- **Tranche A : €9'600'000**, amortissement annuel linéaire, échéance le 17/07/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,00%.
- **Tranche B : €6'400'000**, amortissement In fine, échéance le 17/07/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,30%.

Crédit CAPEX 1 de €10'000'000, composé d'une :

- **Tranche A : €6'000'000**, dont **€2'100'000 tirés le 17/04/2026**, amortissement linéaire, échéance le 17/07/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,00%.
- **Tranche B : €4'000'000**, dont **€1'400'000 tirés le 17/04/2026**, amortissement In fine, échéance le 17/07/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,30%.

Crédit CAPEX 2 de €8'000'000 → Non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage à conclure, au plus tard dans un **délai de six (6) mois** suivant la Date d'Acquisition, un ou plusieurs contrat(s) de couverture de taux d'intérêt conforme(s) aux normes ISDA ou FBF, couvrant à tout moment un montant notionnel au moins égal à **soixante pour cent (60%) de l'Encours du Prêt d'Acquisition** contre une hausse de **l'EURIBOR trois (3) mois** de plus de cent cinquante (150) points de base par rapport à sa valeur à la Date d'Acquisition et à le(s) maintenir en vigueur pendant **une durée de quatre (4) ans minimum** à compter de sa(leur) souscription. → **17/01/2026**

L'Emprunteur s'engage à conclure, au plus tard dans un **délai de six (6) mois** suivant la **date d'expiration de chaque Période d'Utilisation** au cours de laquelle l'Emprunteur aura effectué un ou plusieurs Tirage(s) Capex, un ou plusieurs contrat(s) de couverture de taux d'intérêt conforme(s) aux normes ISDA ou FBF, couvrant à tout moment un montant notionnel au moins égal à **soixante pour cent (60%) de l'encours du(des) Tirage(s) Capex effectué(s) au cours de ladite Période d'Utilisation** contre une hausse de **l'EURIBOR trois (3) mois** de plus de cent cinquante (150) points de base par rapport à sa valeur à la date d'expiration de ladite Période d'Utilisation et à le(s) maintenir en vigueur pendant une **durée de quatre (4) ans minimum** à compter de sa(leur) souscription.

Banques de couverture: ABM AMRO Bank, ARKEA, CIC Lyonnaise de Banque, Société Générale.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : Société Générale

Cours d'exercice : 2,50% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 31/10/2025

Date de début : 19/01/2026

Date de fin : 17/01/2031

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €11'200'000 amortissements spécifiques, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer **trimestriellement** jusqu'au 17/01/2031: **0.2140%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€97'387**.

Primes à payer

Couverture SG

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
15.01.2026	19.01.2026	17.04.2026	17.04.2026	11,200,000	5,859	-91,528
15.04.2026	17.04.2026	17.07.2026	17.07.2026	13,650,000	7,384	-84,144
15.07.2026	17.07.2026	19.10.2026	19.10.2026	12,530,000	7,001	-77,143
15.10.2026	19.10.2026	18.01.2027	18.01.2027	12,530,000	6,778	-70,365
14.01.2027	18.01.2027	19.04.2027	19.04.2027	12,530,000	6,778	-63,587
15.04.2027	19.04.2027	19.07.2027	19.07.2027	12,530,000	6,778	-56,809
15.07.2027	19.07.2027	18.10.2027	18.10.2027	11,116,000	6,013	-50,796
14.10.2027	18.10.2027	17.01.2028	17.01.2028	11,116,000	6,013	-44,783
13.01.2028	17.01.2028	18.04.2028	18.04.2028	11,116,000	6,079	-38,703
12.04.2028	18.04.2028	17.07.2028	17.07.2028	11,116,000	5,947	-32,756
13.07.2028	17.07.2028	17.10.2028	17.10.2028	9,702,000	5,306	-27,450
13.10.2028	17.10.2028	17.01.2029	17.01.2029	9,702,000	5,306	-22,145
15.01.2029	17.01.2029	17.04.2029	17.04.2029	9,702,000	5,191	-16,954
13.04.2029	17.04.2029	17.07.2029	17.07.2029	9,702,000	5,248	-11,706
13.07.2029	17.07.2029	17.10.2029	17.10.2029	8,288,000	4,533	-7,173
15.10.2029	17.10.2029	17.01.2030	17.01.2030	8,288,000	4,533	-2,640
15.01.2030	17.01.2030	17.04.2030	17.04.2030	1,344,000	719	-1,921
15.04.2030	17.04.2030	17.07.2030	17.07.2030	1,344,000	727	-1,194
15.07.2030	17.07.2030	17.10.2030	17.10.2030	1,092,000	597	-597
15.10.2030	17.10.2030	17.01.2031	17.01.2031	1,092,000	597	0

Prime lissée

0.2140%

Total à payer

97,387

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Prêt d'Acquisition - Tranche A		Prêt d'Acquisition - Tranche B		Crédit CAPEX - Tranche A		Crédit CAPEX - Tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	OBLIGATION COUVER- TURE : Prêt d'Acquisition	OBLIGATION COUVER- TURE : Crédit CAPEX	H1 : OBLIGATION COUVER- TURE	Minimum restant à couvrir	Couverture mise en place
		Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD							
17.07.2025	17.10.2025	0	9,600,000	0	6,400,000	0	0	0	0	16,000,000				0	0	0
17.10.2025	17.01.2026	0	9,600,000	0	6,400,000	0	0	0	0	16,000,000				0	0	0
17.01.2026	17.04.2026	0	9,600,000	0	6,400,000	0	0	0	0	16,000,000	60%	9,600,000		9,600,000	9,600,000	11,200,000
17.04.2026	17.07.2026	0	9,600,000	0	6,400,000	0	2,100,000	0	1,400,000	19,500,000	60%	9,600,000		9,600,000	9,600,000	13,650,000
17.07.2026	17.10.2026	1,600,000	8,000,000	0	6,400,000	0	2,100,000	0	1,400,000	17,900,000	60%	8,640,000		8,640,000	8,640,000	12,530,000
17.10.2026	17.01.2027	0	8,000,000	0	6,400,000	0	2,100,000	0	1,400,000	17,900,000	60%	8,640,000		8,640,000	8,640,000	12,530,000
17.01.2027	17.04.2027	0	8,000,000	0	6,400,000	0	2,100,000	0	1,400,000	17,900,000	60%	8,640,000	2,100,000	10,740,000	10,740,000	12,530,000
17.04.2027	17.07.2027	0	8,000,000	0	6,400,000	0	2,100,000	0	1,400,000	17,900,000	60%	8,640,000	2,100,000	10,740,000	10,740,000	12,530,000
17.07.2027	17.10.2027	1,600,000	6,400,000	0	6,400,000	420,000	1,680,000	0	1,400,000	15,880,000	60%	7,680,000	1,848,000	9,528,000	9,528,000	11,116,000
17.10.2027	17.01.2028	0	6,400,000	0	6,400,000	0	1,680,000	0	1,400,000	15,880,000	60%	7,680,000	1,848,000	9,528,000	9,528,000	11,116,000
17.01.2028	17.04.2028	0	6,400,000	0	6,400,000	0	1,680,000	0	1,400,000	15,880,000	60%	7,680,000	1,848,000	9,528,000	9,528,000	11,116,000
17.04.2028	17.07.2028	0	6,400,000	0	6,400,000	0	1,680,000	0	1,400,000	15,880,000	60%	7,680,000	1,848,000	9,528,000	9,528,000	11,116,000
17.07.2028	17.10.2028	1,600,000	4,800,000	0	6,400,000	420,000	1,260,000	0	1,400,000	13,860,000	60%	6,720,000	1,596,000	8,316,000	8,316,000	9,702,000
17.10.2028	17.01.2029	0	4,800,000	0	6,400,000	0	1,260,000	0	1,400,000	13,860,000	60%	6,720,000	1,596,000	8,316,000	8,316,000	9,702,000
17.01.2029	17.04.2029	0	4,800,000	0	6,400,000	0	1,260,000	0	1,400,000	13,860,000	60%	6,720,000	1,596,000	8,316,000	8,316,000	9,702,000
17.04.2029	17.07.2029	0	4,800,000	0	6,400,000	0	1,260,000	0	1,400,000	13,860,000	60%	6,720,000	1,596,000	8,316,000	8,316,000	9,702,000
17.07.2029	17.10.2029	1,600,000	3,200,000	0	6,400,000	420,000	840,000	0	1,400,000	11,840,000	60%	5,760,000	1,344,000	7,104,000	7,104,000	8,288,000
17.10.2029	17.01.2030	0	3,200,000	0	6,400,000	0	840,000	0	1,400,000	11,840,000	60%	5,760,000	1,344,000	7,104,000	7,104,000	8,288,000
17.01.2030	17.04.2030	0	3,200,000	0	6,400,000	0	840,000	0	1,400,000	11,840,000			1,344,000	1,344,000	1,344,000	1,344,000
17.04.2030	17.07.2030	0	3,200,000	0	6,400,000	0	840,000	0	1,400,000	11,840,000			1,344,000	1,344,000	1,344,000	1,344,000
17.07.2030	17.10.2030	1,600,000	1,600,000	0	6,400,000	420,000	420,000	0	1,400,000	9,820,000			1,092,000	1,092,000	1,092,000	1,092,000
17.10.2030	17.01.2031	0	1,600,000	0	6,400,000	0	420,000	0	1,400,000	9,820,000			1,092,000	1,092,000	1,092,000	1,092,000
17.01.2031	17.04.2031	0	1,600,000	0	6,400,000	0	420,000	0	1,400,000	9,820,000				0	0	0
17.04.2031	17.07.2031	0	1,600,000	0	6,400,000	0	420,000	0	1,400,000	9,820,000				0	0	0
17.07.2031	17.10.2031	1,600,000	0	0	6,400,000	420,000	0	0	1,400,000	7,800,000				0	0	0
17.10.2031	17.01.2032	0	0	0	6,400,000	0	0	0	1,400,000	7,800,000				0	0	0
17.01.2032	17.04.2032	0	0	0	6,400,000	0	0	0	1,400,000	7,800,000				0	0	0
17.04.2032	17.07.2032	0	0	0	6,400,000	0	0	0	1,400,000	7,800,000				0	0	0
17.07.2032	17.10.2032	0	0	6,400,000	0	0	0	1,400,000	0	0				0	0	0

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	4,556
-------------	-------

SG

Economies totales

84,013

Taux/Prix sans marge bancaire	90,276
-------------------------------	--------

Prix avec marge bancaire standard *	181,401
-------------------------------------	---------

Marge bancaire standard (20 points de base) *	91,125
---	--------

Prix final	97,387
------------	--------

Marge finale	7,111
--------------	-------

* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 20 à 25 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 20 points de base est utilisée pour cette comparaison.

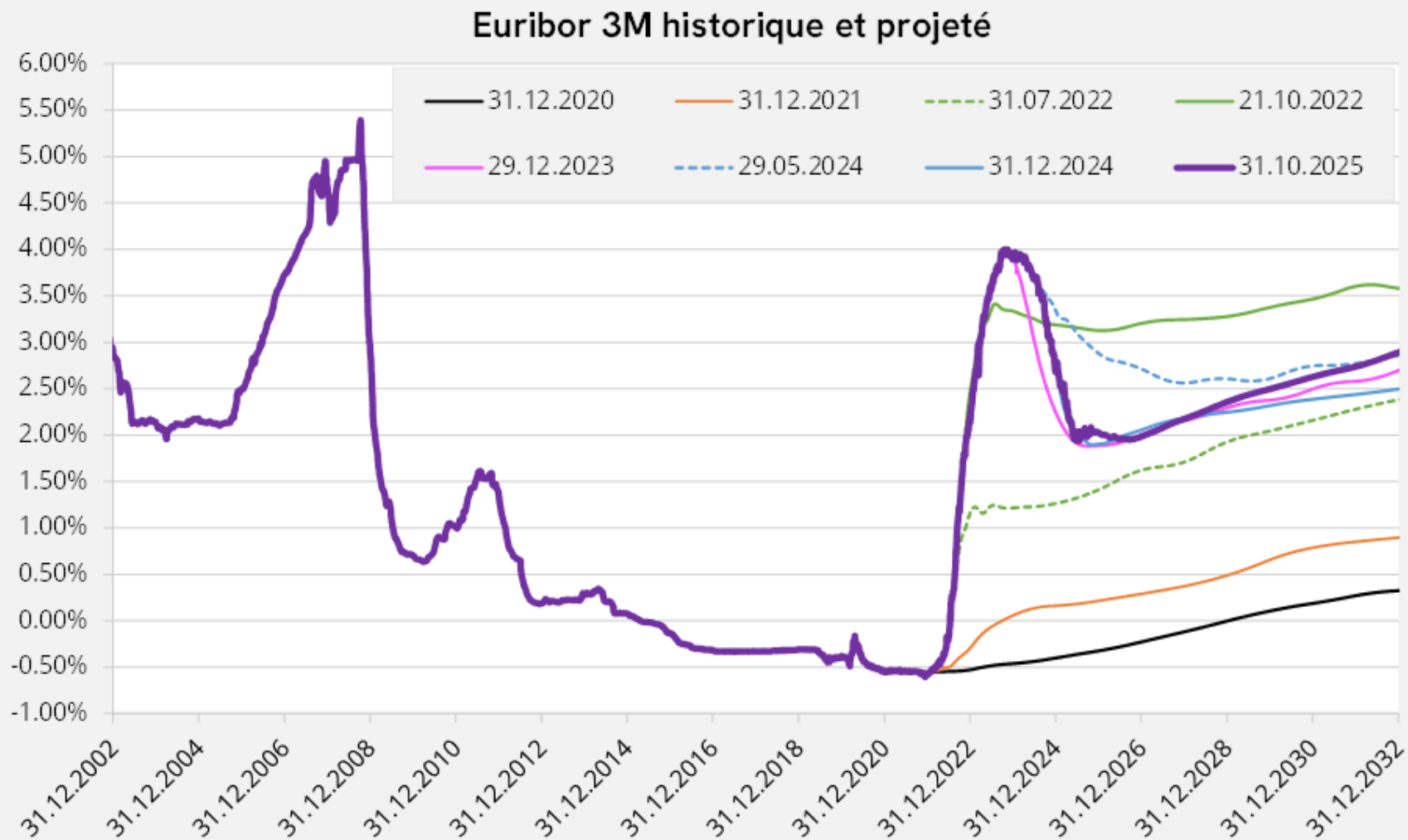
Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

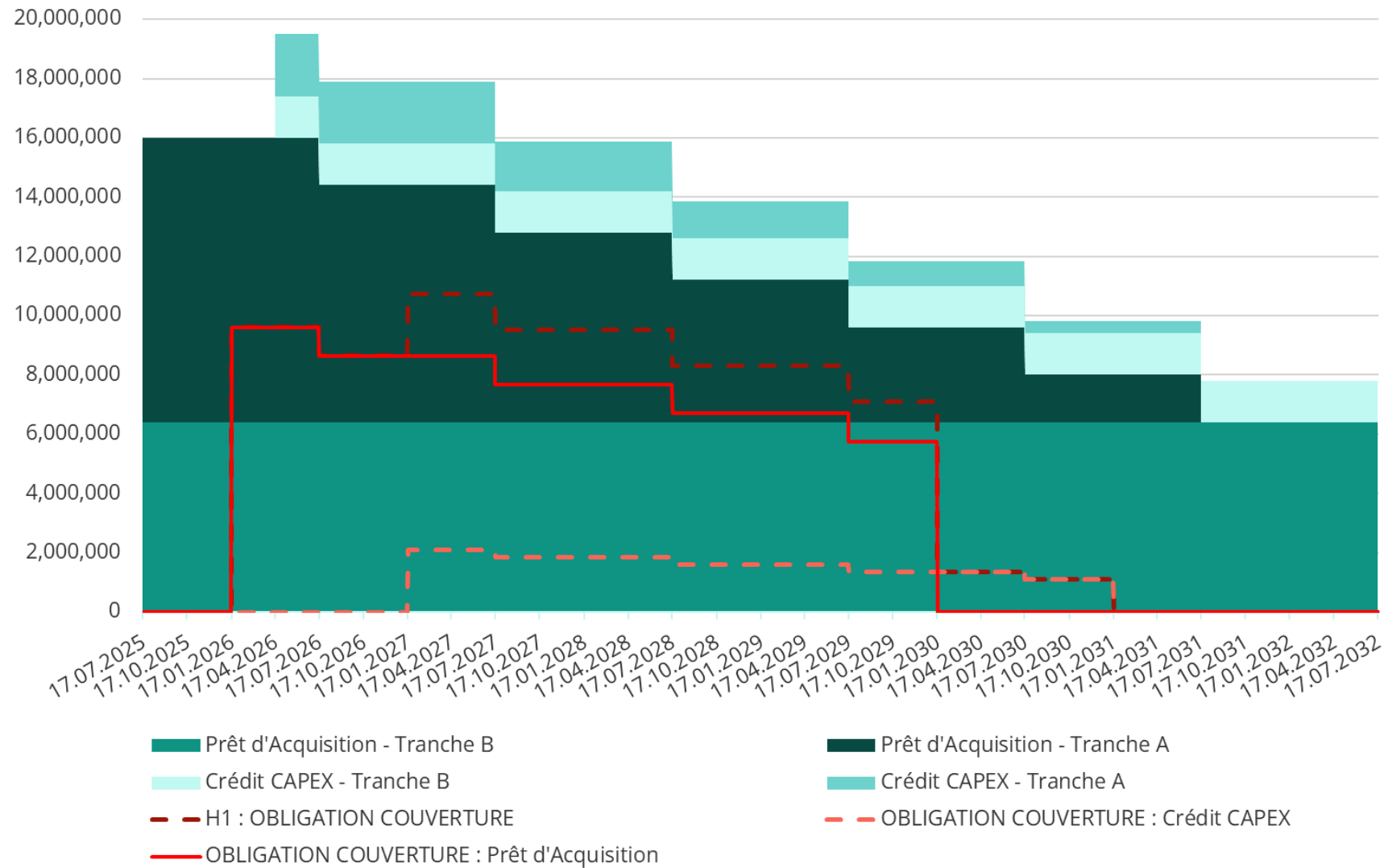
Annexes

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

Données de marché (31/10/2025)



Cartographie des dettes



Financements :

Prêteurs : ABM AMRO Bank, ARKEA, CIC Lyonnaise de Banque, Société Générale.

Prêt d'Acquisition de €16'000'000, tiré le 17/07/2025, composé d'une :

- **Tranche A : €9'600'000**, amortissement annuel linéaire, échéance le 17/07/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,00%.
- **Tranche B : €6'400'000**, amortissement In fine, échéance le 17/07/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,30%.

Crédit CAPEX 1 de €10'000'000, composé d'une :

- **Tranche A : €6'000'000**, dont **€2'100'000 tirés le 17/04/2026**, amortissement linéaire, échéance le 17/07/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,00%.
- **Tranche B : €4'000'000**, dont **€1'400'000 tirés le 17/04/2026**, amortissement In fine, échéance le 17/07/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,30%.

Crédit CAPEX 2 de €8'000'000 → Non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage à conclure, au plus tard dans un **délai de six (6) mois** suivant la Date d'Acquisition, un ou plusieurs contrat(s) de couverture de taux d'intérêt conforme(s) aux normes ISDA ou FBF, couvrant à tout moment un montant notionnel au moins égal à **soixante pour cent (60%) de l'Encours du Prêt d'Acquisition** contre une hausse de **l'EURIBOR trois (3) mois** de plus de cent cinquante (150) points de base par rapport à sa valeur à la Date d'Acquisition et à le(s) maintenir en vigueur pendant **une durée de quatre (4) ans minimum** à compter de sa(leur) souscription. → **17/01/2026**

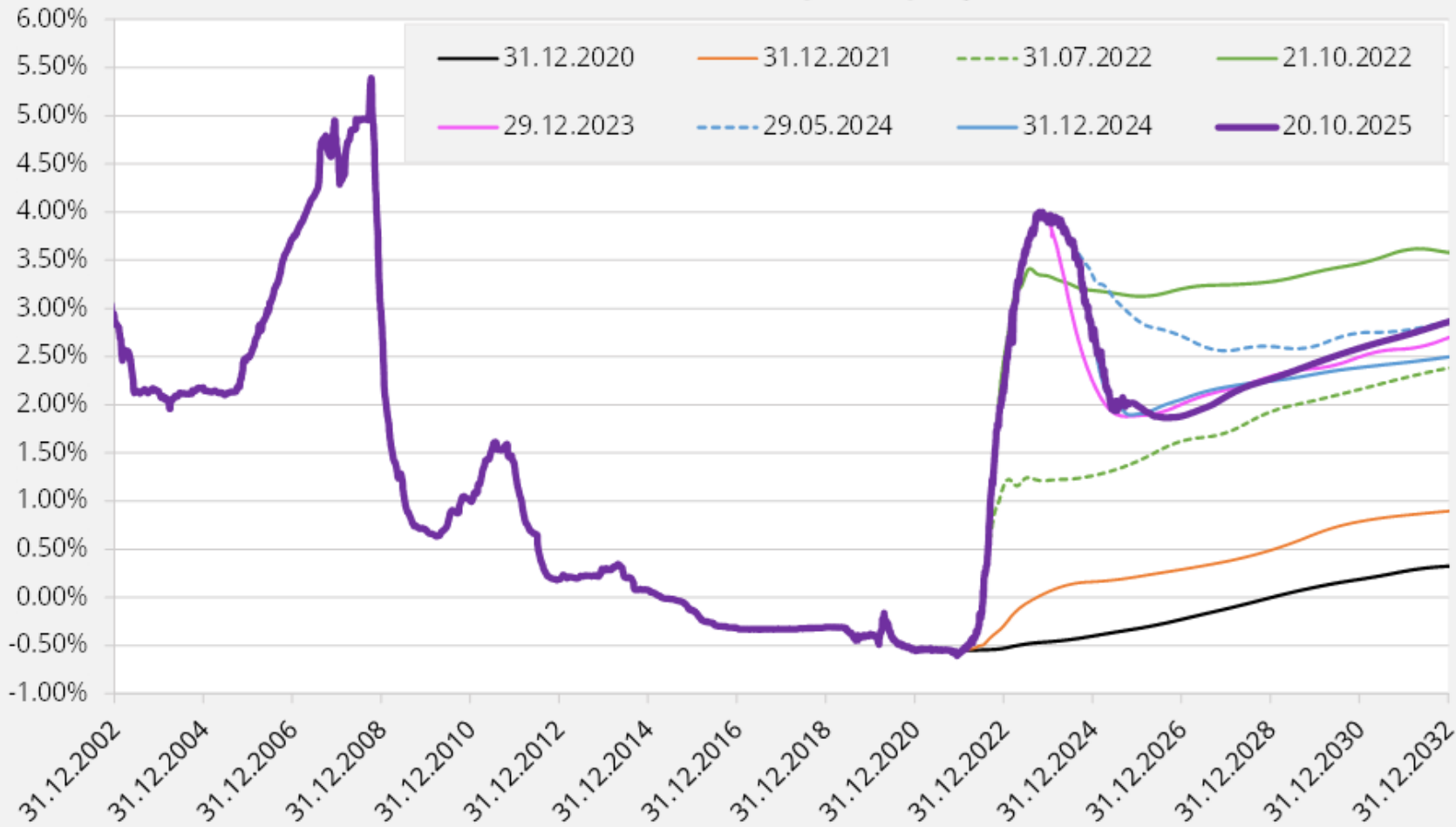
L'Emprunteur s'engage à conclure, au plus tard dans un **délai de six (6) mois suivant la date d'expiration de chaque Période d'Utilisation** au cours de laquelle l'Emprunteur aura effectué un ou plusieurs Tirage(s) Capex, un ou plusieurs contrat(s) de couverture de taux d'intérêt conforme(s) aux normes ISDA ou FBF, couvrant à tout moment un montant notionnel au moins égal à **soixante pour cent (60%) de l'encours du(des) Tirage(s) Capex effectué(s) au cours de ladite Période d'Utilisation** contre une hausse de **l'EURIBOR trois (3) mois** de plus de cent cinquante (150) points de base par rapport à sa valeur à la date d'expiration de ladite Période d'Utilisation et à le(s) maintenir en vigueur pendant une **durée de quatre (4) ans minimum** à compter de sa(leur) souscription.

Banques de couverture: ABM AMRO Bank, ARKEA, CIC Lyonnaise de Banque, Société Générale.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Données de marché

Euribor 3M historique et projeté

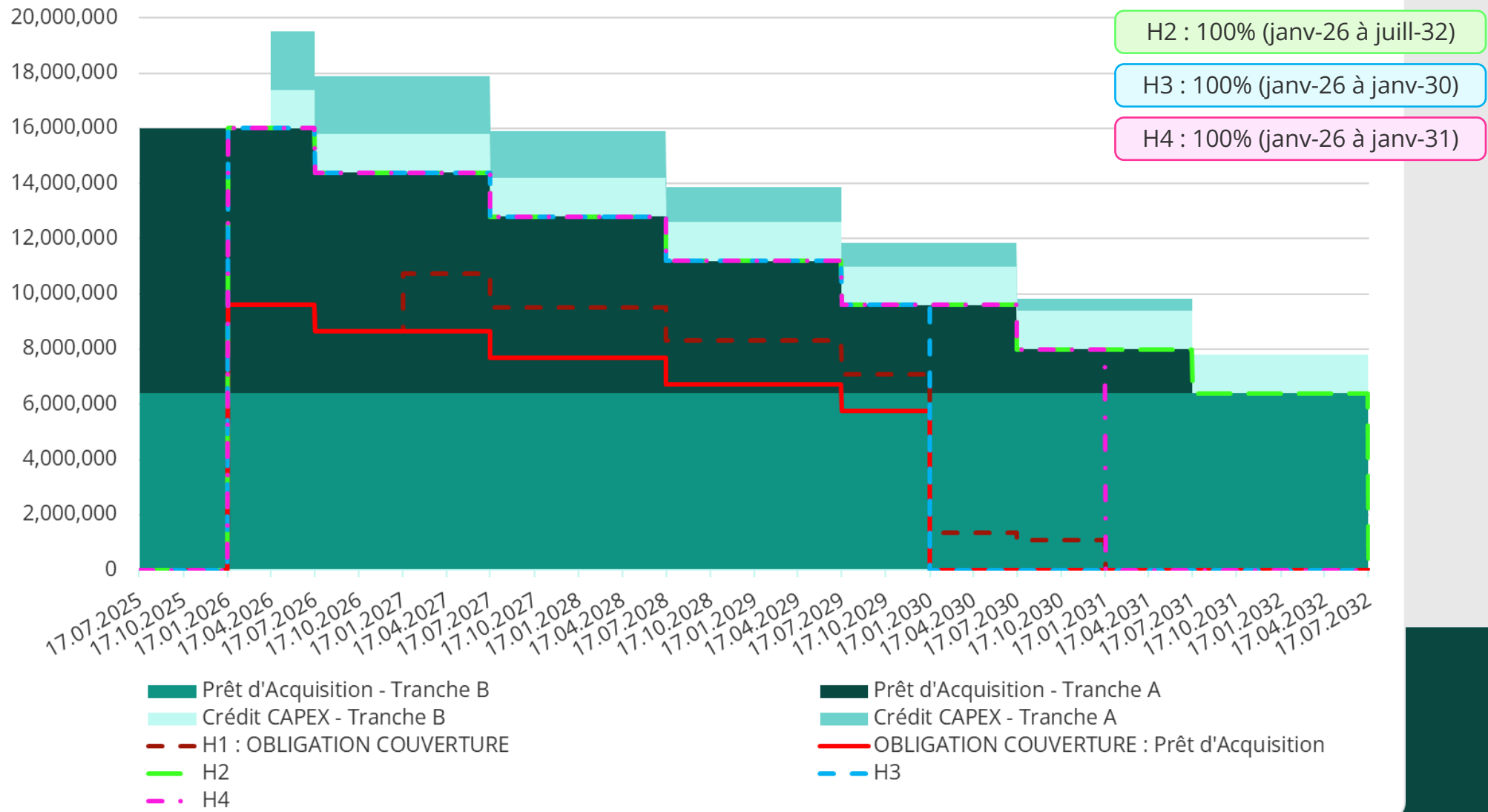


Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

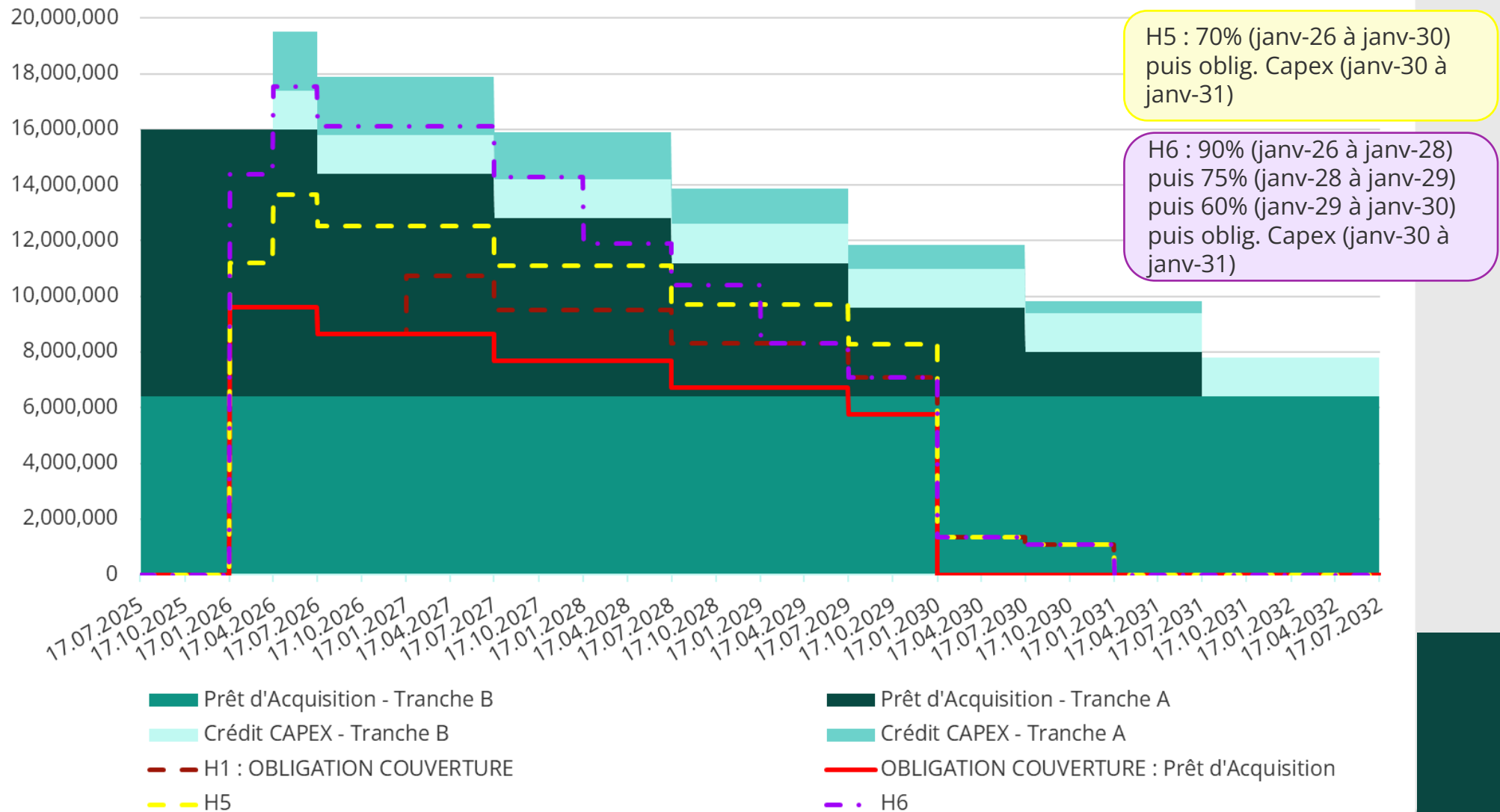
Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits non recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Valeur 1bp en EUR	3,797	7,136	5,192	6,084	4,594	5,242
Swap sans Floor	2.17%	2.27%	2.15%	2.20%	2.16%	2.13%
Swap avec Floor	2.18%	2.29%	2.15%	2.21%	2.17%	2.14%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	5 ans	6.5 ans	4 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	9,600,000	16,000,000	16,000,000	16,000,000	11,200,000	14,400,000
Début de période	17.01.2026	17.01.2026	17.01.2026	17.01.2026	17.01.2026	17.01.2026
Fin de période	17.01.2031	17.07.2032	17.01.2030	17.01.2031	17.01.2031	17.01.2031
Valeur 1bp en EUR	3,763	7,136	5,192	6,084	4,556	5,205

Prime d'option lissée						
Cap 0% annualisé	2.18%	2.29%	2.15%	2.21%	2.17%	2.14%
Taux financement Max	2.18%	2.29%	2.15%	2.21%	2.17%	2.14%

Cap 2% annualisé	0.44%	0.56%	0.40%	0.47%	0.42%	0.39%
Taux financement Max	2.44%	2.56%	2.40%	2.47%	2.42%	2.39%

Cap 2.5% annualisé	0.27%	0.37%	0.24%	0.30%	0.26%	0.23%
Taux financement Max	2.77%	2.87%	2.74%	2.80%	2.76%	2.73%

Cap 3% annualisé	0.18%	0.26%	0.17%	0.20%	0.17%	0.16%
Taux financement Max	3.18%	3.26%	3.17%	3.20%	3.17%	3.16%

Prime des options en EUR						
Cap 0%	790,900	1,540,200	1,073,200	1,282,500	953,700	1,078,700
Cap 2%	158,300	377,100	200,500	274,300	185,500	195,800
Cap 2.5%	96,700	248,600	120,700	172,600	112,800	117,400
Cap 3%	65,800	174,300	82,600	118,800	77,000	80,700

Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix : **7 bps**

Détail des stratégies :

H1 : 60% (janv-26 à janv-31).

H2 : 100% PA (janv-26 à juill-32).

H3 : 100% PA (janv-26 à janv-30).

H4 : 100% (janv-26 à janv-31).

H5 : 70% (janv-26 à janv-30) puis oblig. Capex (janv-30 à janv-31).

H6 : 90% (janv-26 à janv-28) puis 75% (janv-28 à janv-29) puis 60% (janv-29 à janv-30) puis oblig. Capex (janv-30 à janv-31).

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

**Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel double celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.
De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H6 Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paie ment	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de débouclement
15.01.2026	19.01.2026	17.04.2026	17.04.2026	14,400,000	7,949	-109,451
15.04.2026	17.04.2026	17.07.2026	17.07.2026	17,550,000	10,019	-99,432
15.07.2026	17.07.2026	19.10.2026	19.10.2026	16,110,000	9,500	-89,932
15.10.2026	19.10.2026	18.01.2027	18.01.2027	16,110,000	9,197	-80,736
14.01.2027	18.01.2027	19.04.2027	19.04.2027	16,110,000	9,197	-71,539
15.04.2027	19.04.2027	19.07.2027	19.07.2027	16,110,000	9,197	-62,343
15.07.2027	19.07.2027	18.10.2027	18.10.2027	14,292,000	8,159	-54,184
14.10.2027	18.10.2027	17.01.2028	17.01.2028	14,292,000	8,159	-46,025
13.01.2028	17.01.2028	18.04.2028	18.04.2028	11,910,000	6,874	-39,152
12.04.2028	18.04.2028	17.07.2028	17.07.2028	11,910,000	6,724	-32,427
13.07.2028	17.07.2028	17.10.2028	17.10.2028	10,395,000	5,999	-26,428
13.10.2028	17.10.2028	17.01.2029	17.01.2029	10,395,000	5,999	-20,429
15.01.2029	17.01.2029	17.04.2029	17.04.2029	8,316,000	4,695	-15,734
13.04.2029	17.04.2029	17.07.2029	17.07.2029	8,316,000	4,747	-10,986
13.07.2029	17.07.2029	17.10.2029	17.10.2029	7,104,000	4,100	-6,886
15.10.2029	17.10.2029	17.01.2030	17.01.2030	7,104,000	4,100	-2,786
15.01.2030	17.01.2030	17.04.2030	17.04.2030	1,344,000	759	-2,028
15.04.2030	17.04.2030	17.07.2030	17.07.2030	1,344,000	767	-1,260
15.07.2030	17.07.2030	17.10.2030	17.10.2030	1,092,000	630	-630
15.10.2030	17.10.2030	17.01.2031	17.01.2031	1,092,000	630	0

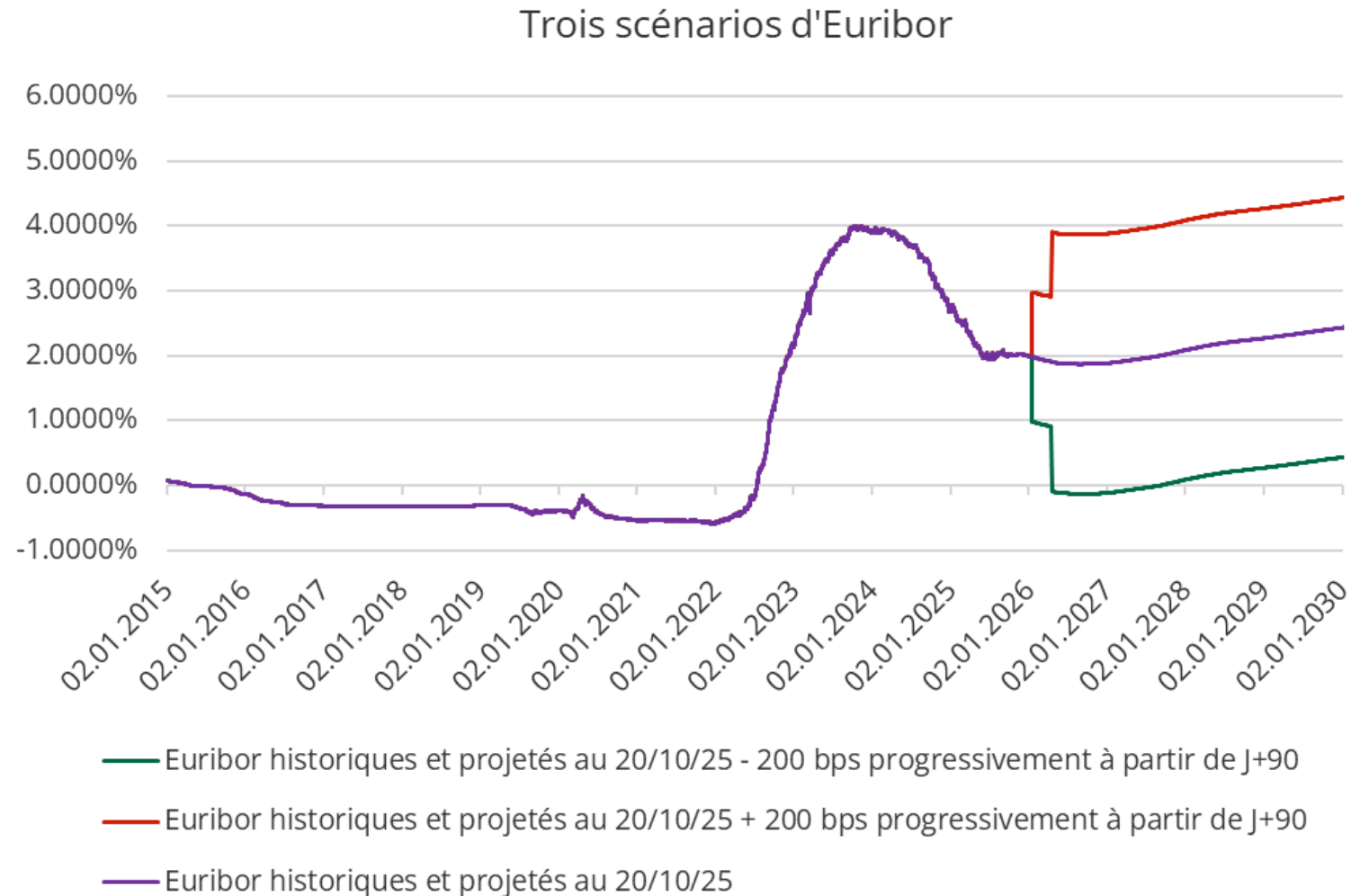
Prime lissée	0.23%
--------------	-------

Total à payer	117,400
---------------	---------

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2025**.

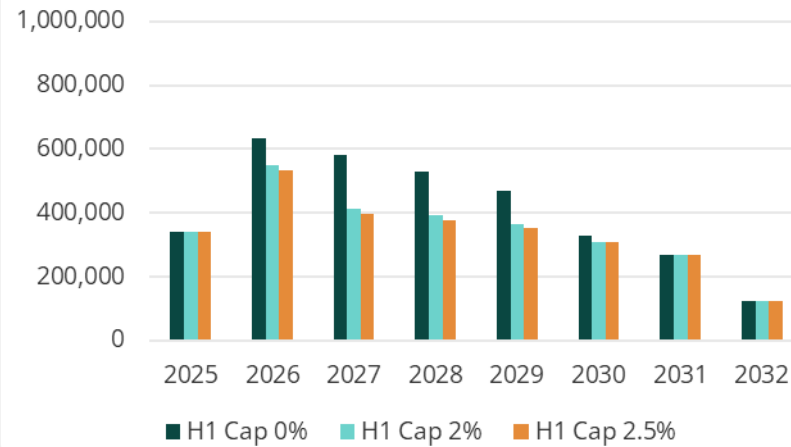
Elles incluent la marge de crédit de **2%** (Prêt d'Acquisition – Tranche A et Crédit Capex – Tranche A), **2,30%** (Prêt d'Acquisition – Tranche B et Crédit Capex – Tranche B), l'impact de la variation des Euribor 3M et le coût de la couverture à mettre en place.



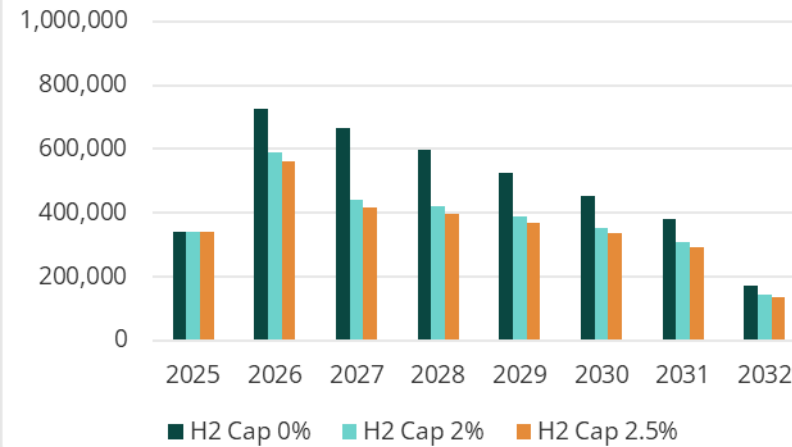
Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

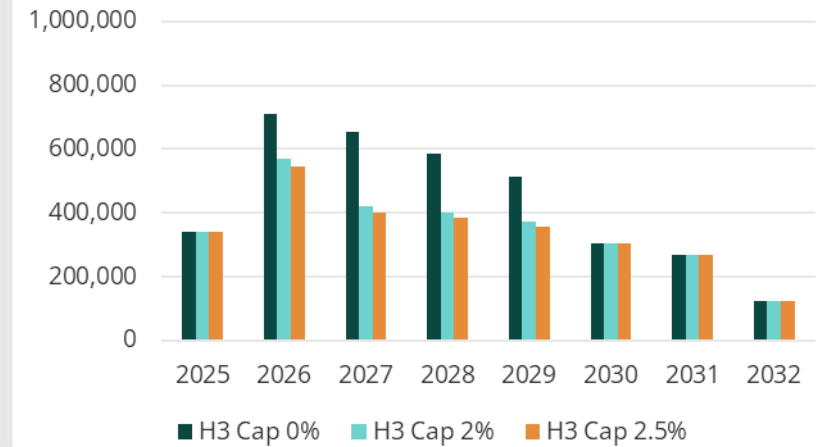
STRATEGIE H1



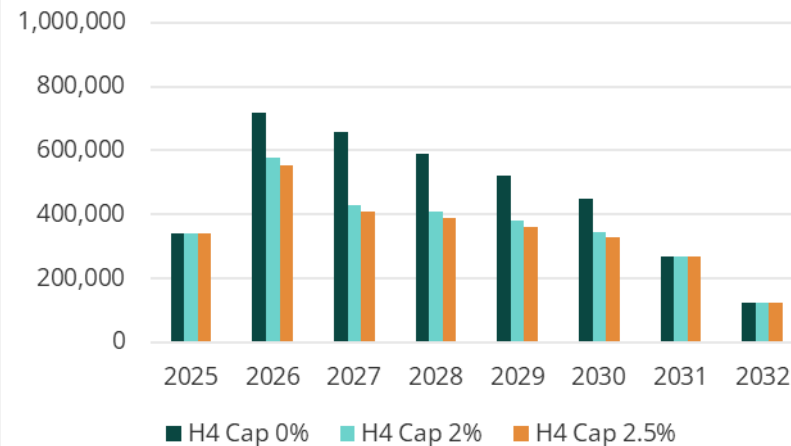
STRATEGIE H2



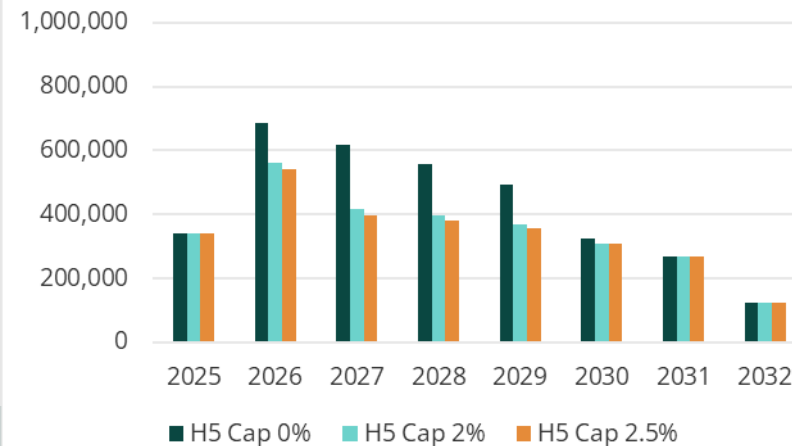
STRATEGIE H3



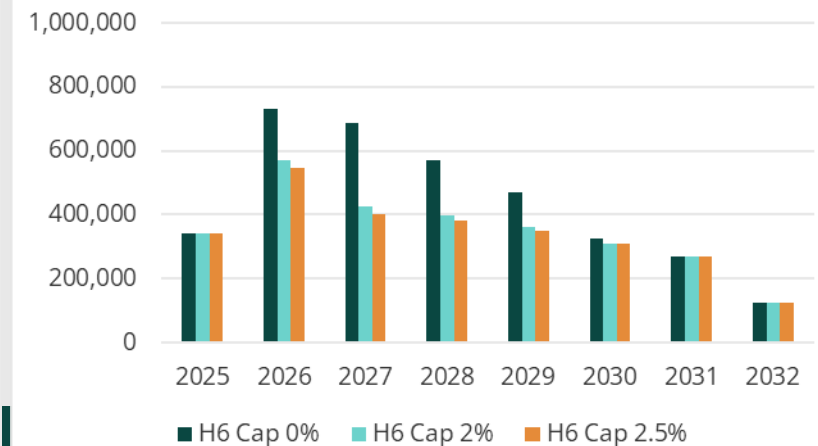
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5



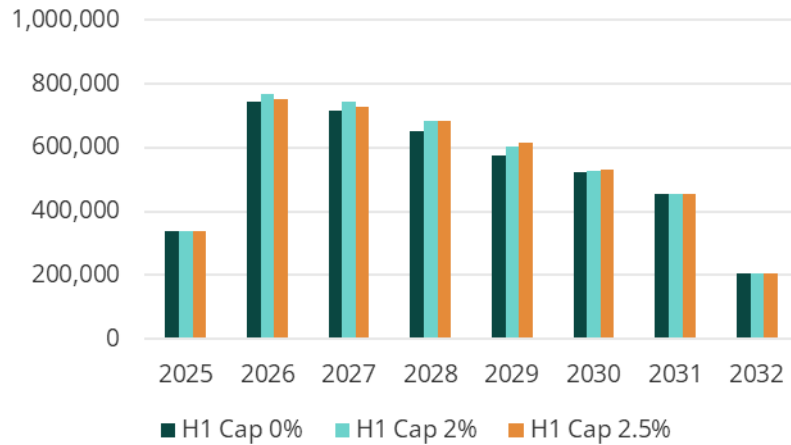
STRATEGIE H6



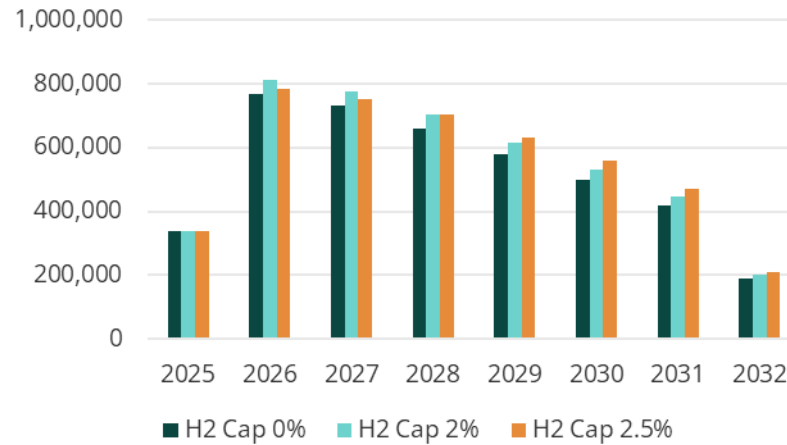
Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

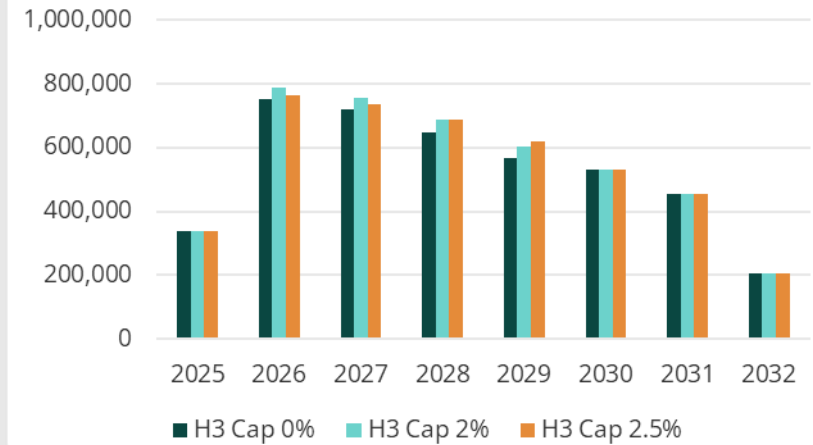
STRATEGIE H1



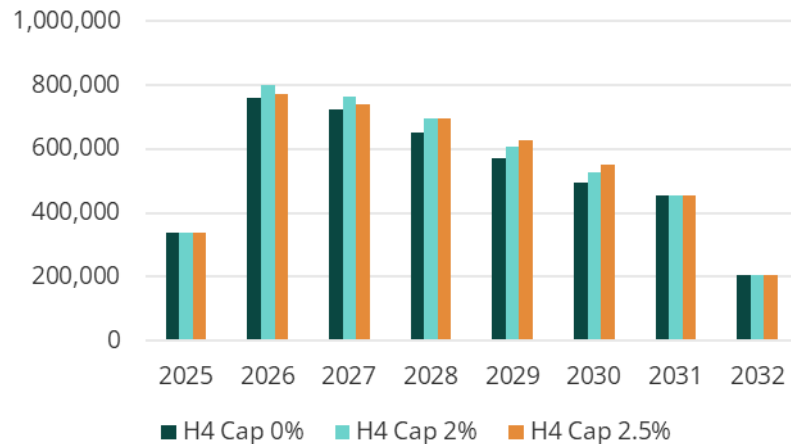
STRATEGIE H2



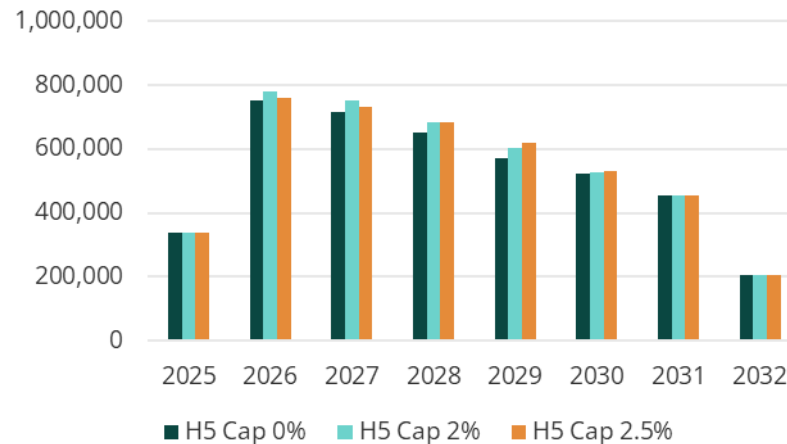
STRATEGIE H3



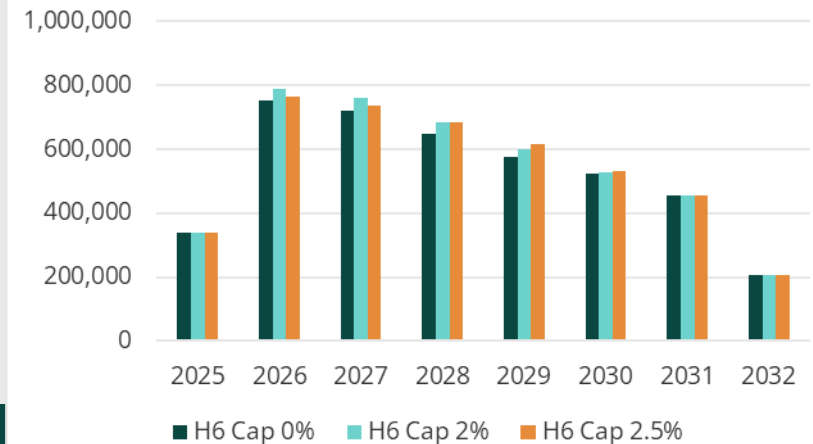
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5



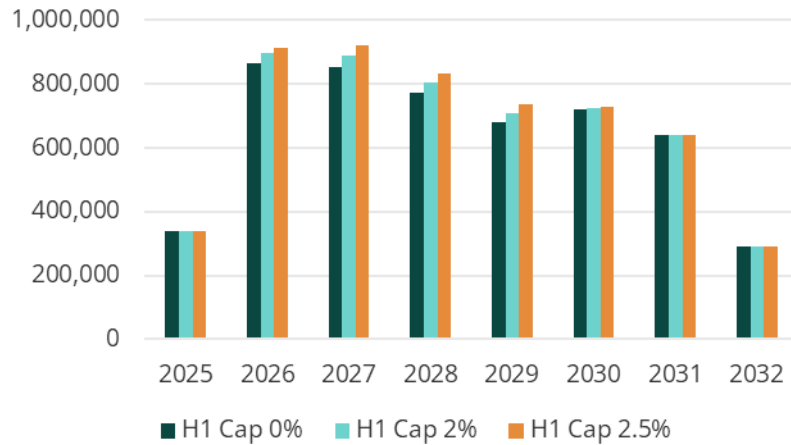
STRATEGIE H6



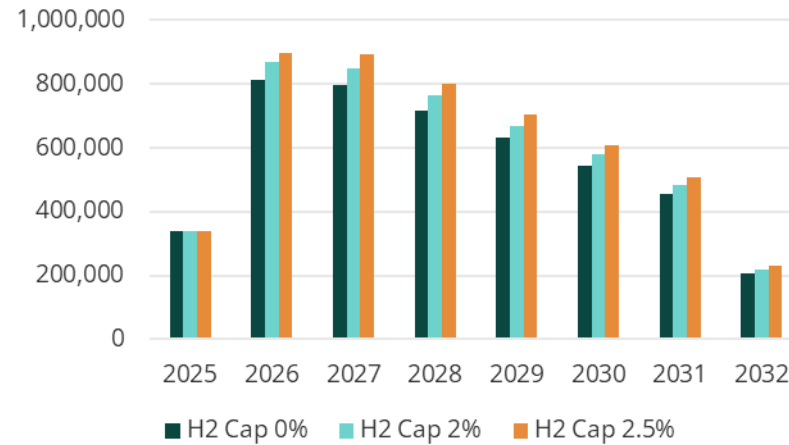
Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

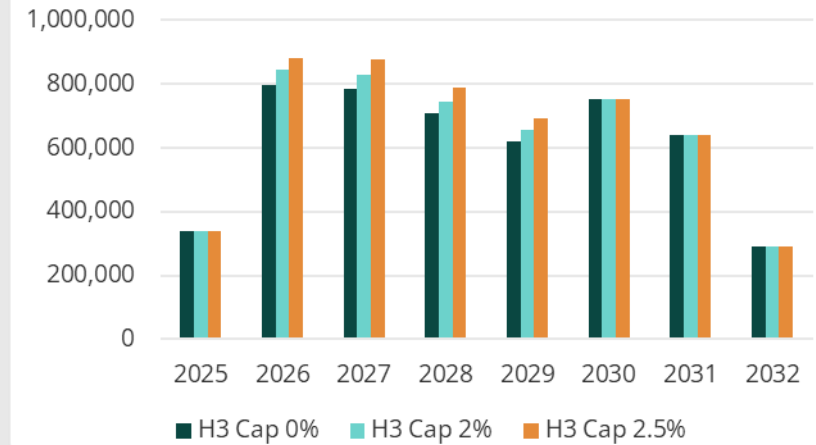
STRATEGIE H1



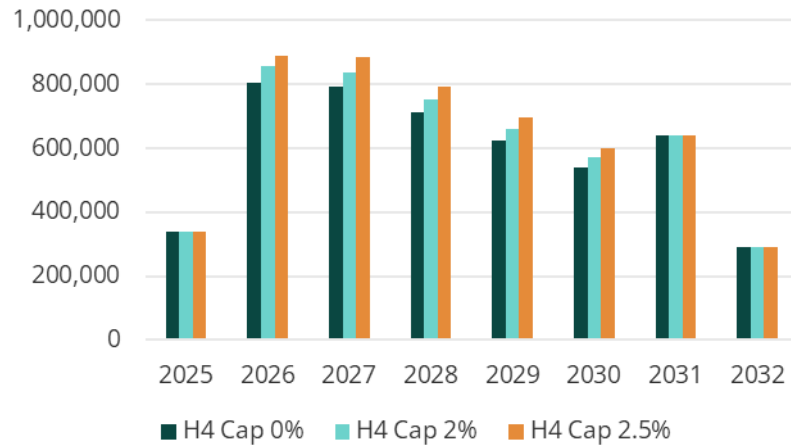
STRATEGIE H2



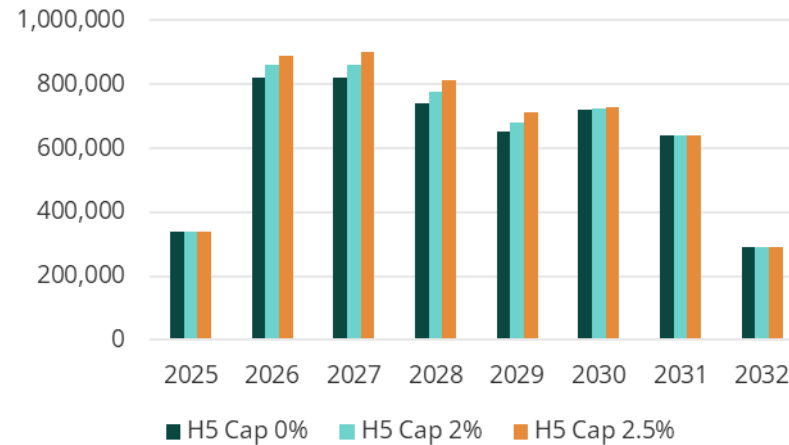
STRATEGIE H3



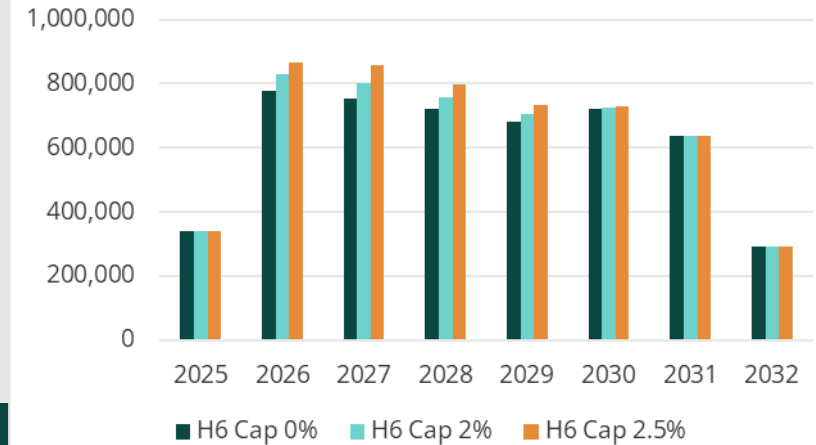
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5



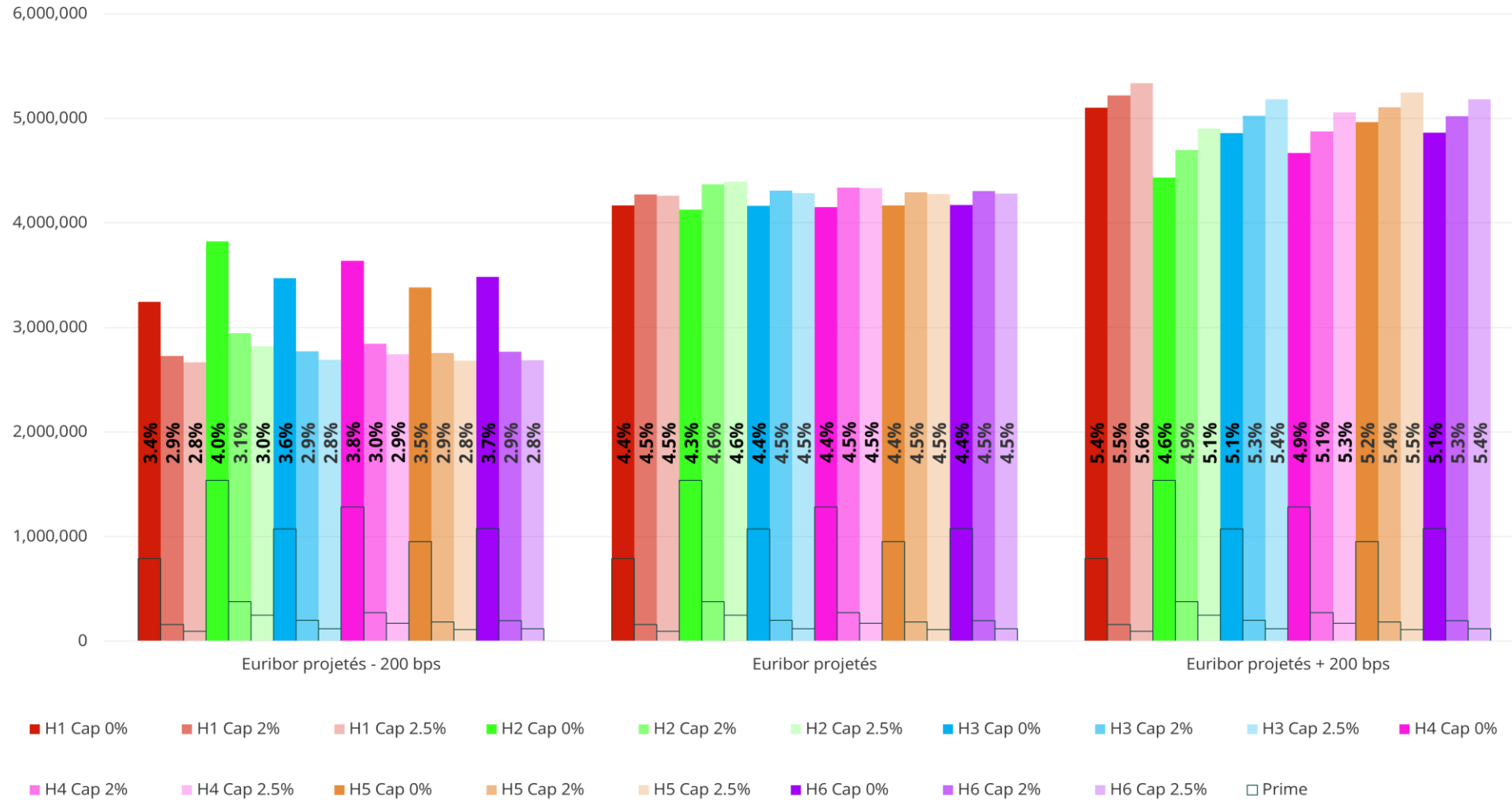
STRATEGIE H6



Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H1 Cap 0%	H1 Cap 2%	H1 Cap 2.5%	H2 Cap 0%	H2 Cap 2%	H2 Cap 2.5%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2%	H3 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	3,243,517	2,728,531	2,666,931	3,823,239	2,947,331	2,818,831	3,470,918	2,770,731	2,690,931
Euribor projetés	4,167,298	4,273,104	4,259,231	4,126,214	4,368,778	4,391,895	4,162,782	4,306,857	4,283,441
Euribor projetés + 200 bps	5,101,077	5,220,520	5,335,048	4,433,393	4,696,801	4,905,123	4,858,850	5,023,769	5,183,569

	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 0%	H4 Cap 2%	H4 Cap 2.5%	H5 Cap 0%	H5 Cap 2%	H5 Cap 2.5%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2%	H6 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	3,636,092	2,844,531	2,742,831	3,382,080	2,755,731	2,683,031	3,485,054	2,766,031	2,687,631
Euribor projetés	4,149,645	4,336,531	4,333,804	4,168,905	4,293,332	4,275,331	4,172,192	4,306,447	4,279,931
Euribor projetés + 200 bps	4,667,402	4,875,132	5,057,609	4,962,185	5,104,686	5,245,799	4,861,481	5,018,975	5,182,849

Tableaux d’amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Prêt d'Acquisition - Tranche A		Prêt d'Acquisition - Tranche B		Crédit CAPEX - Tranche A		Crédit CAPEX - Tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	OBLIG COUVER- TURE : Prêt d'Acquisi- tion	OBLIG COUVER- TURE : Crédit CAPEX	H1 : OBLIG COUVER- TURE	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6
		Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD											
17.07.2025	17.10.2025	0	9,600,000	0	6,400,000	0	0	0	0	16,000,000				0	0	0	0	0	0	0
17.10.2025	17.01.2026	0	9,600,000	0	6,400,000	0	0	0	0	16,000,000				0	0	0	0	0	0	0
17.01.2026	17.04.2026	0	9,600,000	0	6,400,000	0	0	0	0	16,000,000	60%	9,600,000		9,600,000	9,600,000	16,000,000	16,000,000	16,000,000	11,200,000	14,400,000
17.04.2026	17.07.2026	0	9,600,000	0	6,400,000	0	2,100,000	0	1,400,000	19,500,000	60%	9,600,000		9,600,000	9,600,000	16,000,000	16,000,000	16,000,000	13,650,000	17,550,000
17.07.2026	17.10.2026	1,600,000	8,000,000	0	6,400,000	0	2,100,000	0	1,400,000	17,900,000	60%	8,640,000		8,640,000	8,640,000	14,400,000	14,400,000	14,400,000	12,530,000	16,110,000
17.10.2026	17.01.2027	0	8,000,000	0	6,400,000	0	2,100,000	0	1,400,000	17,900,000	60%	8,640,000		8,640,000	8,640,000	14,400,000	14,400,000	14,400,000	12,530,000	16,110,000
17.01.2027	17.04.2027	0	8,000,000	0	6,400,000	0	2,100,000	0	1,400,000	17,900,000	60%	8,640,000	2,100,000	10,740,000	10,740,000	14,400,000	14,400,000	14,400,000	12,530,000	16,110,000
17.04.2027	17.07.2027	0	8,000,000	0	6,400,000	0	2,100,000	0	1,400,000	17,900,000	60%	8,640,000	2,100,000	10,740,000	10,740,000	14,400,000	14,400,000	14,400,000	12,530,000	16,110,000
17.07.2027	17.10.2027	1,600,000	6,400,000	0	6,400,000	420,000	1,680,000	0	1,400,000	15,880,000	60%	7,680,000	1,848,000	9,528,000	9,528,000	12,800,000	12,800,000	12,800,000	11,116,000	14,292,000
17.10.2027	17.01.2028	0	6,400,000	0	6,400,000	0	1,680,000	0	1,400,000	15,880,000	60%	7,680,000	1,848,000	9,528,000	9,528,000	12,800,000	12,800,000	12,800,000	11,116,000	14,292,000
17.01.2028	17.04.2028	0	6,400,000	0	6,400,000	0	1,680,000	0	1,400,000	15,880,000	60%	7,680,000	1,848,000	9,528,000	9,528,000	12,800,000	12,800,000	12,800,000	11,116,000	11,910,000
17.04.2028	17.07.2028	0	6,400,000	0	6,400,000	0	1,680,000	0	1,400,000	15,880,000	60%	7,680,000	1,848,000	9,528,000	9,528,000	12,800,000	12,800,000	12,800,000	11,116,000	11,910,000
17.07.2028	17.10.2028	1,600,000	4,800,000	0	6,400,000	420,000	1,260,000	0	1,400,000	13,860,000	60%	6,720,000	1,596,000	8,316,000	8,316,000	11,200,000	11,200,000	11,200,000	9,702,000	10,395,000
17.10.2028	17.01.2029	0	4,800,000	0	6,400,000	0	1,260,000	0	1,400,000	13,860,000	60%	6,720,000	1,596,000	8,316,000	8,316,000	11,200,000	11,200,000	11,200,000	9,702,000	10,395,000
17.01.2029	17.04.2029	0	4,800,000	0	6,400,000	0	1,260,000	0	1,400,000	13,860,000	60%	6,720,000	1,596,000	8,316,000	8,316,000	11,200,000	11,200,000	11,200,000	9,702,000	8,316,000
17.04.2029	17.07.2029	0	4,800,000	0	6,400,000	0	1,260,000	0	1,400,000	13,860,000	60%	6,720,000	1,596,000	8,316,000	8,316,000	11,200,000	11,200,000	11,200,000	9,702,000	8,316,000
17.07.2029	17.10.2029	1,600,000	3,200,000	0	6,400,000	420,000	840,000	0	1,400,000	11,840,000	60%	5,760,000	1,344,000	7,104,000	7,104,000	9,600,000	9,600,000	9,600,000	8,288,000	7,104,000
17.10.2029	17.01.2030	0	3,200,000	0	6,400,000	0	840,000	0	1,400,000	11,840,000	60%	5,760,000	1,344,000	7,104,000	7,104,000	9,600,000	9,600,000	9,600,000	8,288,000	7,104,000
17.01.2030	17.04.2030	0	3,200,000	0	6,400,000	0	840,000	0	1,400,000	11,840,000			1,344,000	1,344,000	1,344,000	9,600,000	0	9,600,000	1,344,000	1,344,000
17.04.2030	17.07.2030	0	3,200,000	0	6,400,000	0	840,000	0	1,400,000	11,840,000			1,344,000	1,344,000	1,344,000	9,600,000	0	9,600,000	1,344,000	1,344,000
17.07.2030	17.10.2030	1,600,000	1,600,000	0	6,400,000	420,000	420,000	0	1,400,000	9,820,000			1,092,000	1,092,000	1,092,000	8,000,000	0	8,000,000	1,092,000	1,092,000
17.10.2030	17.01.2031	0	1,600,000	0	6,400,000	0	420,000	0	1,400,000	9,820,000			1,092,000	1,092,000	1,092,000	8,000,000	0	8,000,000	1,092,000	1,092,000
17.01.2031	17.04.2031	0	1,600,000	0	6,400,000	0	420,000	0	1,400,000	9,820,000				0	0	8,000,000	0	0	0	0
17.04.2031	17.07.2031	0	1,600,000	0	6,400,000	0	420,000	0	1,400,000	9,820,000				0	0	8,000,000	0	0	0	0
17.07.2031	17.10.2031	1,600,000	0	0	6,400,000	420,000	0	0	1,400,000	7,800,000				0	0	6,400,000	0	0	0	0
17.10.2031	17.01.2032	0	0	0	6,400,000	0	0	0	1,400,000	7,800,000				0	0	6,400,000	0	0	0	0
17.01.2032	17.04.2032	0	0	0	6,400,000	0	0	0	1,400,000	7,800,000				0	0	6,400,000	0	0	0	0
17.04.2032	17.07.2032	0	0	0	6,400,000	0	0	0	1,400,000	7,800,000				0	0	6,400,000	0	0	0	0
17.07.2032	17.10.2032	0	0	6,400,000	0	0	0	1,400,000	0	0				0	0	0	0	0	0	0

Contrat

Clauses contractuelles

17 juillet 2025

CONTRAT DE CRÉDITS

entre

LOGTRANS SOLUTIONS
(Emprunteur)

- et -

ARKÉA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS
CIC LYONNAISE DE BANQUE
(Arrangeurs Mandatés)

- et -

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
(Arrangeur)

- et -

CIC LYONNAISE DE BANQUE
(Agent et Agent des Sûretés)

- et -

ARKÉA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS
(Coordinateur et Coordinateur ESG)

- et -

ABN AMRO BANK N.V.
ARKÉA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS
CIC LYONNAISE DE BANQUE
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
(Prêteurs Initiaux)

Clauses contractuelles

Financement (1/2)

Les Crédits

Les Prêteurs ont accepté de mettre à la disposition de l'Emprunteur, selon les termes et conditions du présent contrat de crédits :

- (a) un prêt d'un montant total en principal de seize millions d'euros (16.000.000 EUR), divisé en deux tranches, destiné au financement partiel du Prix d'Acquisition et des frais afférents à l'Acquisition (le "Prêt d'Acquisition") ;
- (b) une ouverture de crédit d'un montant maximum en principal de dix millions d'euros (10.000.000 EUR), divisée en deux tranches, destinée au financement ou au refinancement total ou partiel (i) de Croissances Externes Autorisées réalisées par l'Emprunteur ou ses Filiales (en ce compris le paiement des frais y afférents ainsi que, le cas échéant, le refinancement de l'endettement existant de la Cible Éligible acquise et/ou de ses Filiales) et/ou (ii) d'Investissements Autorisés réalisés par l'Emprunteur ou ses Filiales (en ce compris le paiement des frais y afférents) (le "Crédit Capex 1") ; et
- (c) sous réserve de confirmation préalable dans les conditions prévues par le présent contrat de crédits, une ouverture de crédit d'un montant maximum en principal ne pouvant excéder huit millions d'euros (8.000.000 EUR), destinée au financement ou au refinancement total ou partiel (i) de Croissances Externes Autorisées réalisées par l'Emprunteur ou ses Filiales (en ce compris le paiement des frais y afférents ainsi que, le cas échéant, le refinancement de l'endettement existant de la Cible Éligible acquise et/ou de ses Filiales) et/ou (ii) d'Investissements Autorisés réalisés par l'Emprunteur ou ses Filiales (en ce compris le paiement des frais y afférents) (le "Crédit Capex 2").

"Tranche A1" désigne la tranche amortissable du Prêt d'Acquisition, d'un montant total en principal de neuf millions six cent mille euros (9.600.000 EUR).

"Tranche A2" désigne la tranche amortissable du Crédit Capex 1, d'un montant maximum en principal de six millions d'euros (6.000.000 EUR).

"Tranche B" désigne, selon le contexte, la Tranche B1 ou la Tranche B2.

"Tranche B1" désigne la tranche *in fine* du Prêt d'Acquisition, d'un montant total en principal de six millions quatre cent mille euros (6.400.000 EUR).

"Tranche B2" désigne la tranche *in fine* du Crédit Capex 1, d'un montant maximum en principal de quatre millions d'euros (4.000.000 EUR).

"Date d'Acquisition" désigne la date de réalisation définitive de l'Acquisition, à savoir la date à laquelle l'Emprunteur détiendra la pleine propriété des Actions Cédées et des Actions Apportées, étant précisé que la Date d'Acquisition sera concomitante à la Date de Signature.

"Date de Signature" désigne la date de signature du Contrat, soit le 17 juillet 2025.

Clauses contractuelles

Financement (2/2)

"Avis de Tirage" désigne, selon le contexte, l'Avis de Tirage Prêt d'Acquisition ou un Avis de Tirage Capex.

"Avis de Tirage Capex" désigne l'avis devant être adressé par l'Emprunteur à l'Agent pour la mise à disposition d'un Tirage Capex. Un modèle d'Avis de Tirage Capex figure en partie 2 de l'Annexe 2.

"Avis de Tirage Prêt d'Acquisition" désigne l'avis devant être adressé par l'Emprunteur à l'Agent pour la mise à disposition du Tirage Prêt d'Acquisition. Un modèle d'Avis de Tirage Prêt d'Acquisition figure en partie 1 de l'Annexe 2.

"Tirage Capex 1" désigne tout montant mis (ou devant être mis) à la disposition de l'Emprunteur au titre du Crédit Capex 1, étant précisé que chaque Tirage Capex 1 sera composé d'un Tirage Tranche A2 (à hauteur de 60% de son montant) et d'un Tirage Tranche B2 (à hauteur de 40% de son montant).

"Période de Disponibilité" désigne :

- (a) s'agissant du Crédit Capex 1, la période au cours de laquelle l'Emprunteur pourra demander la mise à disposition d'un ou plusieurs Tirage(s) Capex 1, courant de la Date d'Acquisition au 17 juillet 2028 (inclus) ; et
- (b) en cas de confirmation du Crédit Capex 2, la période au cours de laquelle l'Emprunteur pourra demander la mise à disposition d'un ou plusieurs Tirage(s) Capex 2, courant de la Date de Confirmation au 17 juillet 2028 (inclus).

"Période d'Utilisation" désigne, selon le contexte, la Période d'Utilisation 1, la Période d'Utilisation 2 ou la Période d'Utilisation 3.

"Période d'Utilisation 1" désigne la période courant de la Date d'Acquisition au 17 juillet 2026 (inclus).

"Période d'Utilisation 2" désigne la période courant du 17 juillet 2026 (exclu) au 17 juillet 2027 (inclus).

"Période d'Utilisation 3" désigne la période courant du 17 juillet 2027 (exclu) au 17 juillet 2028 (inclus).

"Montant Disponible" désigne, à une date donnée :

- (a) s'agissant du Crédit Capex 1, la somme du Montant Disponible de la Tranche A2 et du Montant Disponible de la Tranche B2 ;
- (b) s'agissant de la Tranche A2, le montant de l'Engagement Global Tranche A2 diminué du montant de l'Encours Tranche A2 à cette date, étant précisé que, lorsque le Montant Disponible de la Tranche A2 doit être calculé en prévision d'un Tirage Tranche A2, l'Agent procédera aux ajustements nécessaires sur le Montant Disponible de la Tranche A2 entre la date de réception de l'Avis de Tirage Capex concerné et la Date de Mise à Disposition dudit Tirage Tranche A2 en réduisant ce montant de la somme (i) du montant de tout autre Tirage Tranche A2 demandé mais non encore mis à disposition de l'Emprunteur et (ii) du montant de toute renonciation à la Tranche A2 devant intervenir conformément aux stipulations de l'Article 4.2.9 entre la date de réception de cet Avis de Tirage Capex et la Date de Mise à Disposition dudit Tirage Tranche A2 ;

- (c) s'agissant de la Tranche B2, le montant de l'Engagement Global Tranche B2 diminué du montant de l'Encours Tranche B2 à cette date, étant précisé que, lorsque le Montant

Disponible de la Tranche B2 doit être calculé en prévision d'un Tirage Tranche B2, l'Agent procédera aux ajustements nécessaires sur le Montant Disponible de la Tranche B2 entre la date de réception de l'Avis de Tirage Capex concerné et la Date de Mise à Disposition dudit Tirage Tranche B2 en réduisant ce montant de la somme (i) du montant de tout autre Tirage Tranche B2 demandé mais non encore mis à disposition de l'Emprunteur et (ii) du montant de toute renonciation à la Tranche B2 devant intervenir conformément aux stipulations de l'Article 4.2.9 entre la date de réception de cet Avis de Tirage Capex et la Date de Mise à Disposition dudit Tirage Tranche B2 ; et

- (d) s'agissant du Crédit Capex 2 (en cas de confirmation) le montant de l'Engagement Global Crédit Capex 2 diminué du montant de l'Encours Crédit Capex 2 à cette date, étant précisé que, lorsque le Montant Disponible du Crédit Capex 2 doit être calculé en prévision d'un Tirage Capex 2, l'Agent procédera aux ajustements nécessaires sur le Montant Disponible entre la date de réception de l'Avis de Tirage Capex concerné et la Date de Mise à Disposition dudit Tirage Capex 2 en réduisant ce montant de la somme (i) du montant de tout autre Tirage Capex 2 demandé mais non encore mis à disposition de l'Emprunteur et (ii) du montant de toute renonciation au Crédit Capex 2 devant intervenir conformément aux stipulations de l'Article 4.3.9 entre la date de réception de cet Avis de Tirage Capex et la Date de Mise à Disposition dudit Tirage Capex 2.

Clauses contractuelles

Remboursement

"Date d'Échéance" désigne :

- (a) s'agissant d'une Tranche A, le 17 juillet 2031 ; et
- (b) s'agissant d'une Tranche B et du Crédit Capex 2 (en cas de confirmation), le 17 juillet 2032.

REMBOURSEMENT

Remboursement normal du Prêt d'Acquisition

La Tranche A1 sera remboursée en principal par l'Emprunteur conformément à l'échéancier suivant :

Date de remboursement	Montant à rembourser
17 juillet 2026	1.600.000 EUR
17 juillet 2027	1.600.000 EUR
17 juillet 2028	1.600.000 EUR
17 juillet 2029	1.600.000 EUR
17 juillet 2030	1.600.000 EUR
17 juillet 2031	1.600.000 EUR

La Tranche B1 sera remboursée en principal par l'Emprunteur en une seule fois à la Date d'Échéance de la Tranche B1.

Remboursement normal du Crédit Capex 1

Les Tirages Tranche A2 qui seraient mis à la disposition de l'Emprunteur au cours de la Période d'Utilisation 1 seront consolidés le 17 juillet 2026. Le montant ainsi consolidé sera remboursé par l'Emprunteur en cinq (5) échéances annuelles constantes en capital le 17 juillet de chaque année, pour la première fois le 17 juillet 2027 et pour la dernière fois le 17 juillet 2031.

Les Tirages Tranche A2 qui seraient mis à la disposition de l'Emprunteur au cours de la Période d'Utilisation 2 seront consolidés le 17 juillet 2027. Le montant ainsi consolidé sera remboursé par l'Emprunteur en quatre (4) échéances annuelles constantes en capital le 17 juillet de chaque année, pour la première fois le 17 juillet 2028 et pour la dernière fois le 17 juillet 2031.

Les Tirages Tranche A2 qui seraient mis à la disposition de l'Emprunteur au cours de la Période d'Utilisation 3 seront consolidés le 17 juillet 2028. Le montant ainsi consolidé sera remboursé par l'Emprunteur en trois (3) échéances annuelles constantes en capital le 17 juillet de chaque année, pour la première fois le 17 juillet 2029 et pour la dernière fois le 17 juillet 2031.

Les Tirages Tranche B2 qui seraient mis à la disposition de l'Emprunteur au cours de la Période de Disponibilité du Crédit Capex 1 seront consolidés le 17 juillet 2028. Le montant ainsi consolidé sera remboursé par l'Emprunteur en une seule fois le 17 juillet 2032.

Remboursement normal du Crédit Capex 2 : En cas de confirmation du Crédit Capex 2, les modalités de remboursement du Crédit Capex 2 seront déterminées dans l'Avis de Confirmation (étant précisé que le Crédit Capex 2 pourra être divisé en une tranche amortissable et une tranche *in fine* dans les conditions à définir entre l'Emprunteur, l'Agent et les Prêteurs au cours du processus de confirmation du Crédit Capex 2).

Remboursement anticipé volontaire : L'Emprunteur pourra, à sa convenance, rembourser par anticipation tout ou partie des Crédits, à condition que :

- (a) en cas de remboursement volontaire partiel, le remboursement demandé soit d'un montant minimum de cinq cent mille euros (500.000 EUR) ou au-delà de ce montant, un multiple entier de cent mille euros (100.000 EUR) ; et
- (b) l'Emprunteur en ait donné préavis irrévocable d'au moins dix (10) Jours Ouvrés à l'Agent par courrier électronique avec accusé de réception ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Clauses contractuelles

Intérêts

"EURIBOR" désigne, concernant une Période d'Intérêts, le taux interbancaire offert en euros, exprimé sous forme de taux annuel sur une base de trois cent soixante (360) jours, tel qu'administré et publié par l'Institut Européen des Marchés Monétaires (ou toute autorité qui s'y substituerait) aux environs de onze heures (11h00) au Jour de Cotation auquel des dépôts interbancaires en euros sont offerts entre banques de premier plan au sein de la zone euro pour une durée égale à celle de ladite Période d'Intérêts, étant précisé que :

- (a) dans l'hypothèse où ce taux ne serait pas disponible pour la durée de ladite Période d'Intérêts ou ne serait pas publié par l'Institut Européen des Marchés Monétaires pour ladite Période d'Intérêts :
 - (i) il lui sera substitué un taux (arrondi, s'il y a lieu, à la quatrième décimale supérieure) déterminé par interpolation linéaire entre (aa) le taux publié par l'Institut Européen des Marchés Monétaires pour la plus longue période pour laquelle ce taux est diffusé et qui est inférieure à la durée de ladite Période d'Intérêts et (bb) le taux publié par l'Institut Européen des Marchés Monétaires pour la plus courte période pour laquelle ce taux est diffusé et qui est supérieure à la durée de ladite Période d'Intérêts, chacun aux environs de onze heures (11h00) au Jour de Cotation de ladite Période d'Intérêts ("EURIBOR Interpolé") ; ou
 - (ii) s'il n'est pas possible de calculer un EURIBOR Interpolé, l'Agent en informera chacun des Prêteurs et demandera à chaque Prêteur de lui fournir un Taux Individuel pour ladite Période d'Intérêts, et le taux qui se substituera à l'EURIBOR Interpolé sera un taux calculé par l'Agent, égal à la moyenne pondérée des Taux Individuels fournis par les Prêteurs au plus tard à onze heures trente (11h30) au Jour de Cotation de ladite Période d'Intérêts ;
- (b) en cas de survenance d'un Événement de Remplacement, l'EURIBOR sera remplacé par l'Indice de Remplacement et toute référence à l'EURIBOR dans le Contrat sera considérée comme faisant référence à l'Indice de Remplacement ; et
- (c) si l'EURIBOR ou l'un des taux visés aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus est inférieur à zéro (0), il sera réputé être égal à zéro (0).

Périodes d'Intérêts

Durée des Périodes d'Intérêts

- (a) Chaque Période d'Intérêts du Prêt d'Acquisition sera d'une durée de trois (3) mois.
- (b) Chaque Période d'Intérêts d'un Tirage Capex 1 (et du Tirage Tranche A2 et du Tirage Tranche B2 qui le composent) sera d'une durée de trois (3) mois, étant précisé que, par dérogation à ce qui précède, la première Période d'Intérêts d'un Tirage Capex 1 (et du Tirage Tranche A2 et du Tirage Tranche B2 qui le composent) pourra avoir une durée inférieure afin de débiter à sa Date de Mise à Disposition et de se terminer le dernier jour de la Période d'Intérêts du Prêt d'Acquisition en cours à ladite Date de Mise à Disposition.
- (c) Chaque Période d'Intérêts d'un Tirage Capex 2 sera d'une durée de trois (3) mois, étant précisé que, par dérogation à ce qui précède, la première Période d'Intérêts d'un Tirage Capex 2 pourra avoir une durée inférieure afin de débiter à sa Date de Mise à Disposition et de se terminer le dernier jour de la Période d'Intérêts du Prêt d'Acquisition en cours à ladite Date de Mise à Disposition.

Détermination des Périodes d'Intérêts : Chaque Période d'Intérêts d'un Tirage commencera le dernier jour (inclus) de la Période d'Intérêts précédente et se terminera le dernier jour (exclu) de la Période d'Intérêts concernée, étant précisé que :

- (a) par dérogation à ce qui précède, la première Période d'Intérêts d'un Tirage débutera à la Date de Mise à Disposition de ce Tirage ;
- (b) si ce jour n'est pas un Jour Ouvré, la Période d'Intérêts considérée se terminera le Jour Ouvré suivant (sauf s'il en résulte un report au mois civil suivant, auquel cas cette Période d'Intérêts se terminera le Jour Ouvré précédent) ;
- (c) un même jour ne pourra porter intérêt au titre de deux (2) Périodes d'Intérêts ; et
- (d) aucune Période d'Intérêts d'un Tirage ne pourra se terminer après la Date d'Échéance de la Tranche ou du Crédit au titre de laquelle il est effectué.

Clauses contractuelles

Intérêts

"**Marge Tranche A**" désigne, pour les besoins du calcul des intérêts au titre de chaque Tranche A, le taux de deux pour cent (2,00%) l'an, tel qu'éventuellement ajusté conformément aux stipulations de l'Article 6.2.

"**Marge Tranche B**" désigne, pour les besoins du calcul des intérêts au titre de chaque Tranche B, le taux de deux virgule trente pour cent (2,30%) l'an, tel qu'éventuellement ajusté conformément aux stipulations de l'Article 6.2.

"**Marge Crédit Capex 2**" désigne, en cas de confirmation du Crédit Capex 2, pour les besoins du calcul des intérêts au titre du Crédit Capex 2, le taux figurant dans l'Avis de Confirmation, tel qu'éventuellement ajusté conformément aux stipulations de cet Avis de Confirmation et de l'Article 6.2.

Ajustement des Marges

La Marge Tranche A et la Marge Tranche B seront ajustées annuellement (et pour la première fois, sur la base du Certificat de Conformité afférent à la Période de Test se terminant le 31 décembre 2025), en fonction du niveau du Ratio de Levier indiqué dans le Certificat de Conformité correspondant et selon le tableau ci-dessous (étant précisé qu'en cas de confirmation du Crédit Capex 2, la Marge Crédit Capex 2 pourra être ajustée selon les mêmes modalités, dans les conditions prévues par l'Avis de Confirmation) :

Ratio de Levier (R1)	Marge Tranche A	Marge Tranche B
$R1 \geq 3,50$	2,20% l'an	2,50% l'an
$3,50 > R1 \geq 3,00$	2,00% l'an	2,30% l'an
$3,00 > R1 \geq 2,50$	1,80% l'an	2,10% l'an
$2,50 > R1 \geq 1,80$	1,60% l'an	1,90% l'an
$R1 < 1,80$	1,40% l'an	1,70% l'an

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

"Banque de Couverture" désigne toute banque ou institution financière concluant un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture avec l'Emprunteur conformément aux stipulations de l'Article 16.3.1, étant précisé que (i) chaque Banque de Couverture devra avoir la qualité de Prêteur ou d'Affilié d'un Prêteur au moment de la conclusion d'un Contrat de Couverture et (ii) si une Banque de Couverture cesse d'avoir la qualité de Prêteur ou d'Affilié d'un Prêteur après la conclusion d'un Contrat de Couverture, elle conservera néanmoins sa qualité de Banque de Couverture pour les besoins du Contrat et des Sûretés dont elle bénéficie.

Contrat(s) de Couverture

- (a) L'Emprunteur s'engage à conclure, au plus tard dans un délai de six (6) mois suivant la Date d'Acquisition, un ou plusieurs contrat(s) de couverture de taux d'intérêt conforme(s) aux normes ISDA ou FBF, couvrant à tout moment un montant notionnel au moins égal à soixante pour cent (60%) de l'Encours du Prêt d'Acquisition contre une hausse de l'EURIBOR trois (3) mois de plus de cent cinquante (150) points de base par rapport à sa valeur à la Date d'Acquisition et à le(s) maintenir en vigueur pendant une durée de quatre (4) ans minimum à compter de sa(leur) souscription.
- (b) L'Emprunteur s'engage à conclure, au plus tard dans un délai de six (6) mois suivant la date d'expiration de chaque Période d'Utilisation au cours de laquelle l'Emprunteur aura effectué un ou plusieurs Tirage(s) Capex, un ou plusieurs contrat(s) de couverture de taux d'intérêt conforme(s) aux normes ISDA ou FBF, couvrant à tout moment un montant notionnel au moins égal à soixante pour cent (60%) de l'encours du(des) Tirage(s) Capex effectué(s) au cours de ladite Période d'Utilisation contre une hausse de l'EURIBOR trois (3) mois de plus de cent cinquante (150) points de base par rapport à sa valeur à la date d'expiration de ladite Période d'Utilisation et à le(s) maintenir en vigueur pendant une durée de quatre (4) ans minimum à compter de sa(leur) souscription.
- (c) L'Emprunteur s'engage à fournir à l'Agent une copie de chaque Contrat de Couverture conclu en application des paragraphes (a) et (b) ci-dessus.
- (d) En tant que de besoin, chaque Emprunteur déclare être pleinement conscient que :
 - (i) chaque Contrat de Couverture qu'il conclut sera un contrat distinct du Contrat ;
 - (ii) en cas de remboursement anticipé de tout ou partie du ou des Crédit(s) qu'il couvre ou en cas d'exigibilité anticipée de la totalité du(des)dit(s) Crédit(s), chaque Contrat de Couverture pourra faire l'objet d'une résiliation conformément audit Contrat de Couverture et/ou après accord entre l'Emprunteur et la Banque de Couverture concernée ; et
 - (iii) la résiliation anticipée d'un Contrat de Couverture entraînera le versement d'une soulte, en faveur ou en défaveur de l'Emprunteur en tant que partie audit Contrat de Couverture, fixée en fonction des conditions de marché au moment où interviendra la résiliation dudit Contrat de Couverture.

Clauses contractuelles

Défaut croisé

Défaut croisé

- (i) L'un des membres du Groupe n'effectue pas à bonne date le paiement de tout montant dû et exigible au titre d'un Endettement Financier (autre que l'Endettement Financier au titre des Documents de Financement) ou n'honore pas dans les délais prescrits une garantie pour un tel Endettement Financier lorsque cette garantie est appelée, dès lors que le montant impayé est supérieur à un montant unitaire de trente mille euros (30.000 EUR), sous réserve des éventuels délais de régularisation ou délais de grâce dont ce membre du Groupe bénéficierait et des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consenti(e)s par le(s) créancier(s) concerné(s) au titre de cet Endettement Financier à la suite d'une contestation de bonne foi.
- (ii) Le prononcé de l'exigibilité anticipée d'un Endettement Financier contracté par l'un quelconque des membres du Groupe (autre que l'Endettement Financier au titre des Documents de Financement), dès lors que le montant rendu exigible par anticipation est supérieur à un montant unitaire de cinquante mille euros (50.000 EUR).
- (iii) L'un des membres du Groupe n'effectue pas à bonne date le paiement de tout montant dû et exigible au titre d'une dette (autre qu'un Endettement Financier), quelle que soit sa nature, dès lors que le montant impayé est supérieur à un montant unitaire ou cumulé au niveau du Groupe de quatre cent mille euros (400.000 EUR), sous réserve des éventuels délais de régularisation ou délais de grâce dont les membres du Groupe bénéficierait et des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consenti(e)s par le(s) créancier(s) concerné(s) au titre de ladite dette et sauf contestation de bonne foi tant qu'une décision judiciaire exécutoire n'aura pas été rendue.

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

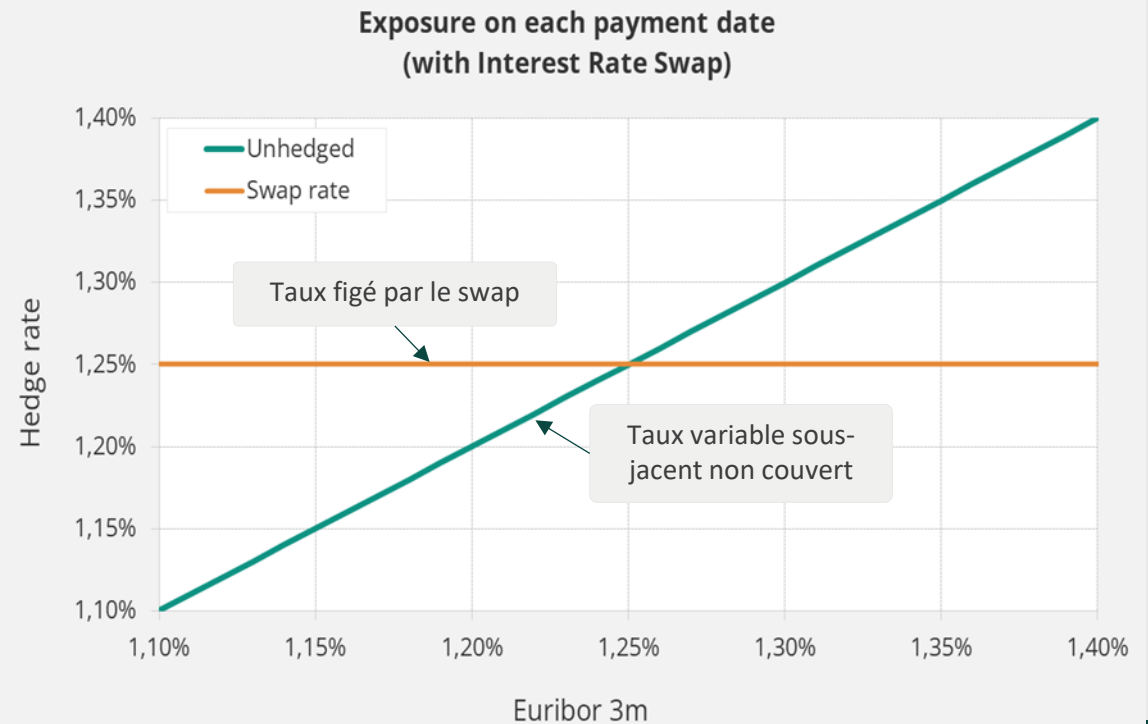
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

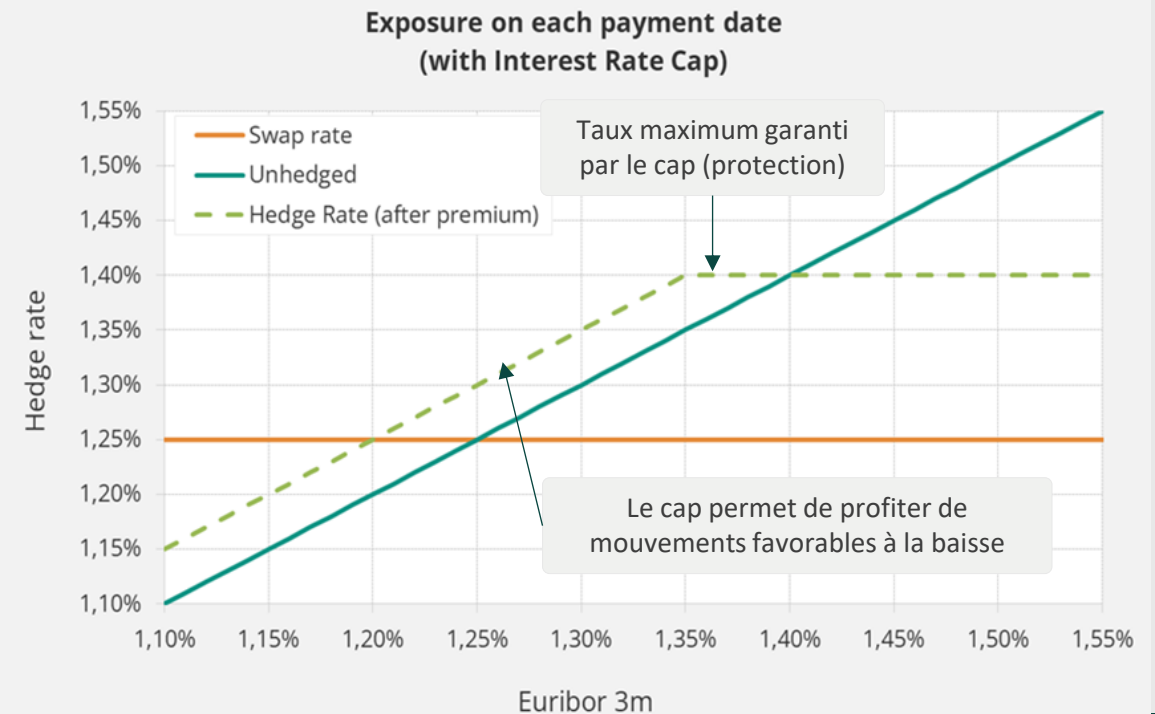
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

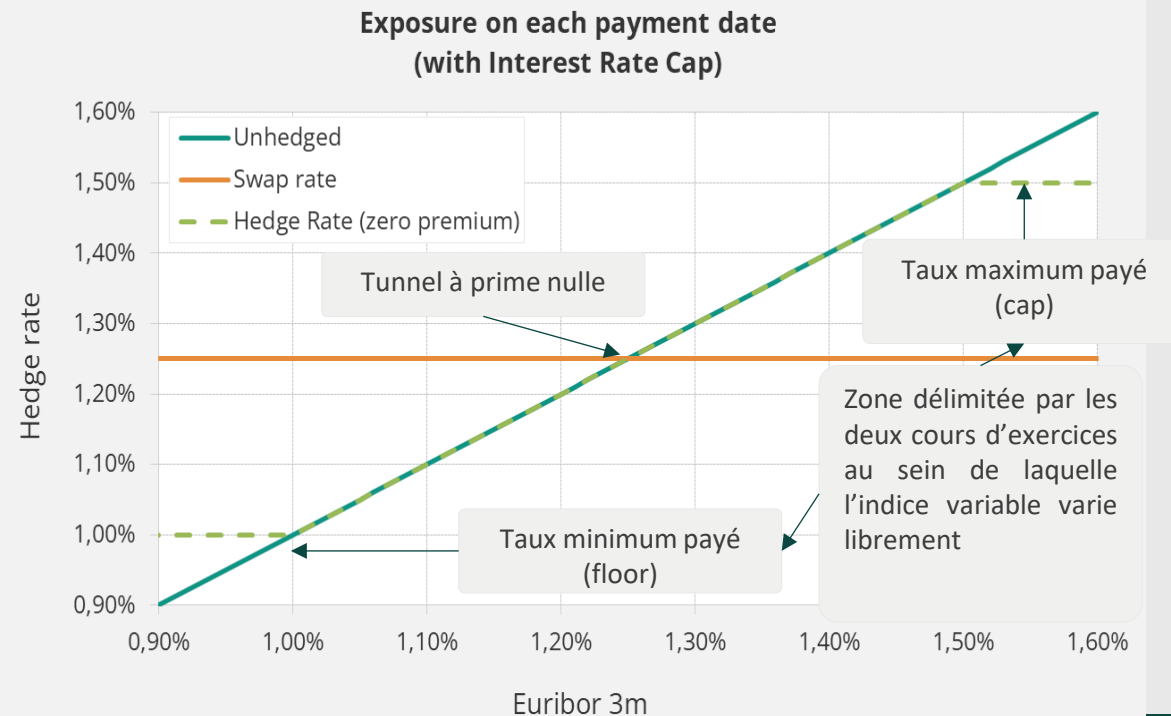
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de débouclément anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

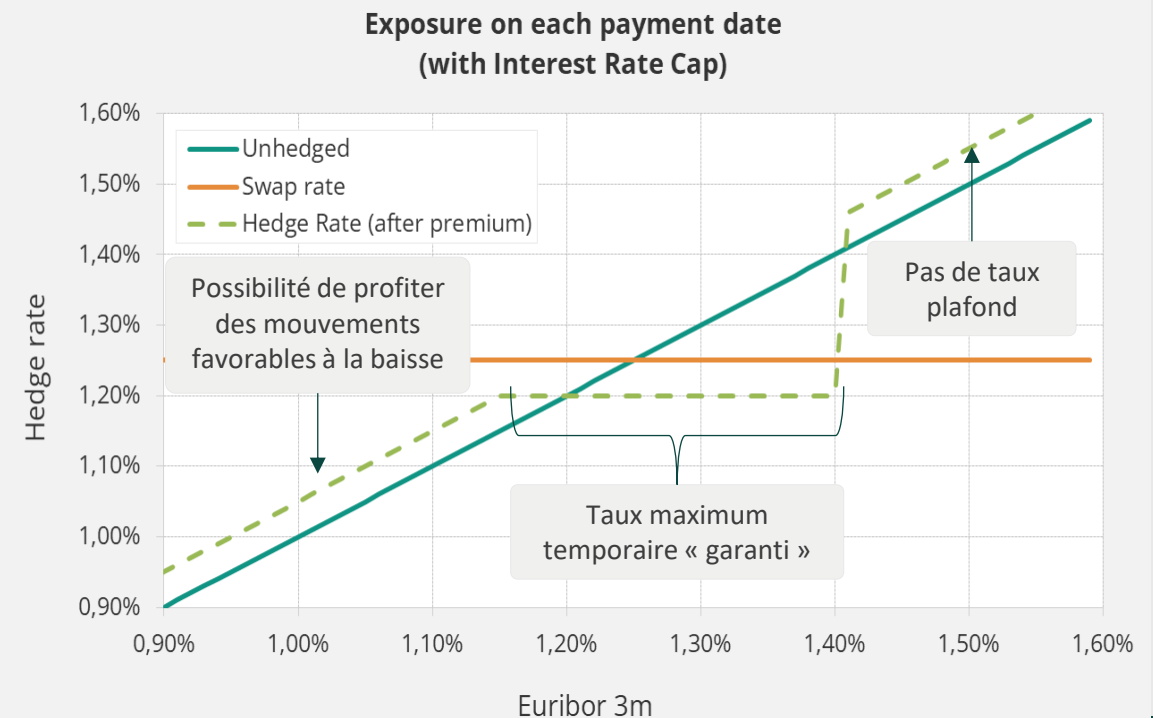
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

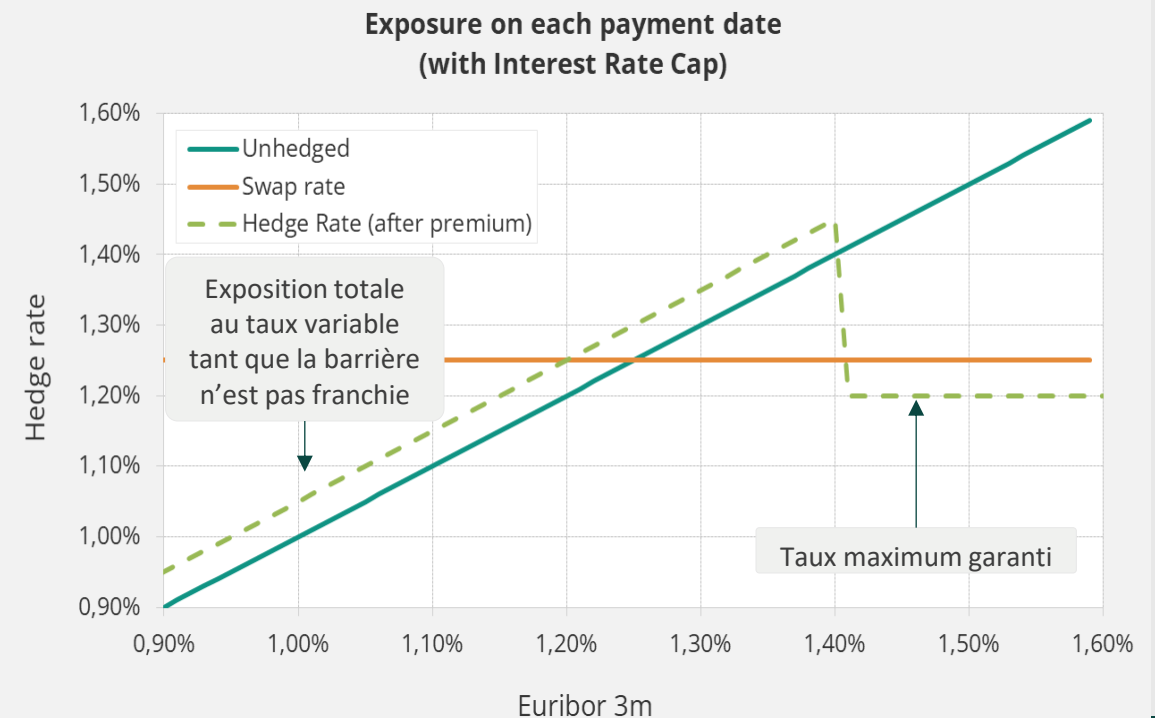
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

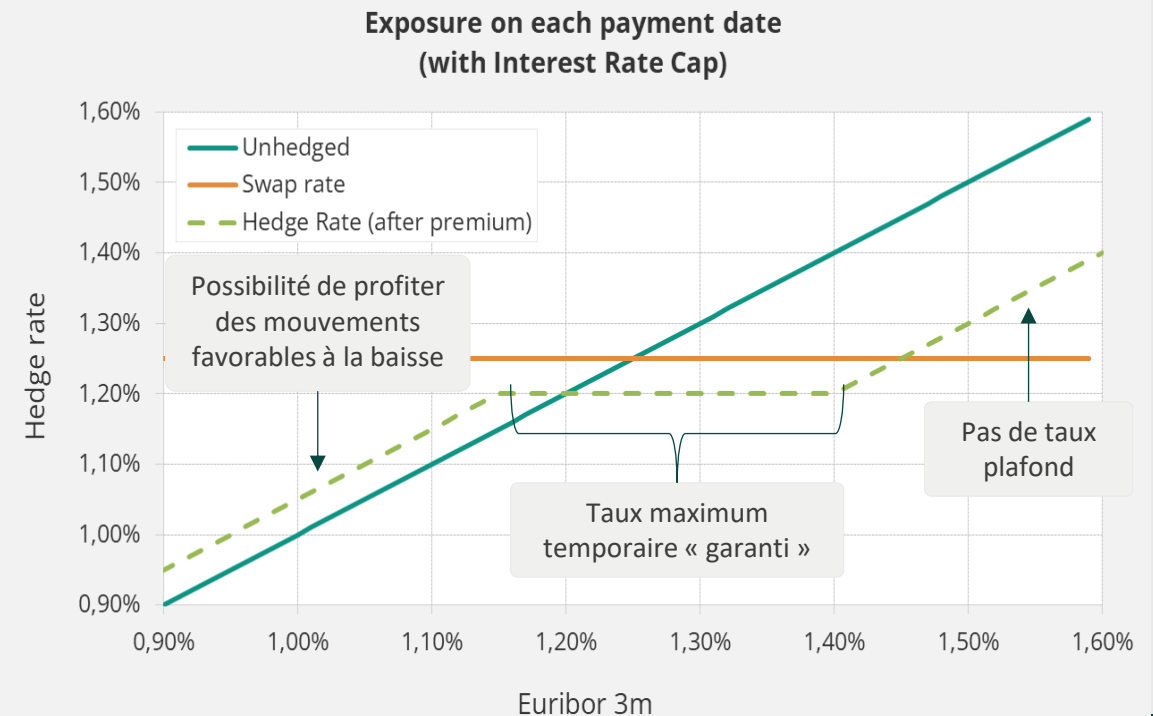
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.